

NOUVEAU
JOURNAL
HELVÉTIQUE,
OU
ANNALLES
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE
L'EUROPE,
ET
PRINCIPALEMENT
DE
LA SUISSE.

—=—
DÉDIE AU ROI.

AOUT 1771.

A NEUCHÂTEL,
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ
TYPOGRAPHIQUE.





N O U V E A U
JOURNAL HELVÉTIQUE.

A O U T 1771.

P R E M I E R E P A R T I E.

ANNALES LITTÉRAIRES DE LA SUISSE.

I. *ENCYCLOPEDIE, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines.*
TOME IV. Yverdon, 1771.

A Mesure que la raison s'éclaire , & que d'anciens préjugés , victorieusement combattus , s'évanouissent , les vrais , les

immuables principes de la justice & de l'humanité paraissent recouvrer par degrés un empire qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Des restes de barbarie , que l'on pourrait encore reprocher aux peuples les plus policés ; des loix cruelles, qui semblaient les consacrer ; des maximes, des opinions contraires au premier but de la société ; tout doit céder enfin au pouvoir de la vérité présentée par les vrais amis des hommes, qui s'efforcent de leur apprendre à respecter la religion, & à pratiquer la vertu. Nous n'avons pu nous refuser à cette réflexion consolante ; elle se présentait naturellement, en lisant dans le 5. vol. du Dictionnaire encyclopédique d'Yverdon, qui paraît depuis quelque tems, les additions essentielles qu'on y trouve à l'article *Bâtard* ou *Enfant naturel*. Le sort de ces fruits infortunés, mais innocens, d'un commerce que les loix condamnent, varie, il est vrai, selon les usages & la façon de penser des différens peuples : tous cependant semblent s'être réunis pour les noter d'infamie, & les envisager comme autant de victimes dévouées au mépris le plus injuste. Hommes semblables aux autres, capables de tous les talens, de toutes les vertus, appelés à se rendre utiles à la société ; pourquoi voyons-nous presque par-tout la nature les mécon-

naître , les renier même quelquefois ; les loix les dépouiller de leurs droits les plus essentiels , le gouvernement les proscrire , l'église les rejeter , & tout enfin se réunir pour les réduire en quelque sorte au néant physique , moral & civil ?

Toutes les mesures prises jusqu'ici pour en prévenir la naissance, n'ont servi qu'à faire taire la voix de la nature devant la crainte du déshonneur , à multiplier les motifs de condamner ces malheureux enfans à la mort. Que l'on abolisse donc ces loix injustes , qui , sans prévenir le crime, ne tendent qu'à étouffer l'instinct sacré d'une mere pour son fruit , à le lui faire haïr. Nos mœurs exigent que l'on préfere la mort au déshonneur ; ne mettez donc pas des humains dans la nécessité de devenir meurtriers , ou intames ; facilitez plutôt aux coupables les moyens de réparer leur faute ; épargnez-leur la honte , & vous conserverez des sujets à l'état.

Mais il serait assez inutile , & quelquefois même pernicieux pour la société , de conserver la vie à un enfant , si l'on ne s'occupait pas du soin de lui donner une éducation convenable , de l'instruire , de lui apprendre à connaître ses devoirs. Il faut convenir que jusqu'à présent un tel soin a été trop négligé. Les enfans naturels,

méconnus de leurs parens , abandonnés à un public peu affectionné pour eux , mal servis par des mercenaires incapables de leur former l'esprit & le cœur , remis , en un mot , à ceux qui veulent s'en charger aux prix les plus bas , pourront-ils devenir jamais des citoyens utiles à la patrie ? Au lieu que si l'état prenait à cœur leur éducation , si on leur donnait de bons maîtres , si l'on daignait observer de quel talent chacun d'eux peut être doué , si l'on travaillait à le cultiver , s'ils étaient sur-tout encouragés à se rendre utiles à la société , par la certitude de jouir un jour de tous les droits des citoyens ; quels avantages n'en résulterait-il pas pour le bien général , & combien de mauvais sujets de moins dans le monde !

On ne doit pas craindre au reste de favoriser la débauche par des établissemens de ce genre ; ils préviendront au contraire des crimes sans nombre. Que la religion bien enseignée fasse aimer la vertu & respecter l'ordre ; que le gouvernement favorise le mariage par-tout où il ya des corps , de la terre à cultiver , & du pain à gagner ; mais que jamais l'état ni l'église ne rejettent de leur sein aucun enfant , quel que puisse être le vice de sa naissance. L'abandonnera-t-on en effet sous le poids injuste

d'un déshonneur qu'il ne mérite point, après lui avoir inculqué, par une bonne éducation, des principes d'honneur & de vertu, qui feraient son supplice ? Quoi, dira-t-il, je me vois noté d'infamie à cause d'une naissance qui ne dépendait pas de moi, en butte au mépris des hommes les plus méprisables, chargé d'opprobre sans pouvoir réclamer la protection d'aucune loi, rebuté de tout le monde, abandonné de mes parens même, à qui l'honneur défend de me reconnaître ! De quoi me sert le mérite réel que je me suis efforcé d'acquérir, sinon à me faire sentir plus vivement encore l'horreur de mon état, à me conduire au désespoir ?

Enfin, comment les loix peuvent-elles priver un bâtard, d'un droit qu'il tient de la nature, celui de succéder, au moins pour sa portion, aux biens de ceux qui lui ont donné le jour ? Des parens éloignés lui enleveront une riche succession, & le réduiront à un état de pauvreté dont il cherchera peut-être à sortir par des moyens que les loix proscrivent.

Ainsi, le bien de la société, les principes inébranlables du droit naturel, les préceptes sacrés de la religion, l'avantage des bonnes mœurs, semblent demander de concert, que l'on enleve tout ce qui peut devenir

pour les incontinens un motif de détruire le fruit de leurs amours illégitimes ; que l'on établisse par-tout des asyles où des femmes faibles puissent mettre leur honneur à couvert, & leurs enfans en sûreté ; que l'on encourage les parens à les reconnaître, & à assurer leur subsistance d'une manière proportionnée à leurs facultés ; que l'on procure à ces enfans, sous la protection de l'état, une éducation convenable à leurs talens ; que tout enfant naturel dont les parens sont connus, soit admis à hériter de leurs biens avant tout autre héritier plus éloigné ; qu'enfin leur naissance ne soit jamais un obstacle à leur avancement ; mais que leur capacité, leur mérite, fixent seuls le rang qu'ils occuperont dans la société, &c.

On a quelque sujet d'être étonné de ce que, dans la première édition faite à Paris, de l'*Encyclopédie*, annoncée comme un *dictionnaire universel & raisonné des connaissances humaines*, il ne se trouve point d'article destiné à donner une idée générale des beaux-arts, qui font une partie de ces connaissances, & dont les détails y sont cependant rassemblés selon l'ordre alphabétique. C'est une omission importante, que les Éditeurs de l'*Encyclopédie* d'Yverdon ont réparée. Nous allons mettre sous les yeux de

nos lecteurs le précis de leurs idées, & cela avec d'autant plus de confiance, que la plupart de ceux qui parlent des beaux-arts, n'en ont qu'une notion confuse ou imparfaite.

On désigne sous cette dénomination tous les arts dont le but principal ou accessoire est d'offrir à l'esprit ou aux sens, ce que la nature a de plus beau. Les uns ne se proposent que l'agrément; tels sont la musique, la poésie, la peinture, la sculpture, le geste ou la danse. Les autres vont plus loin, & tendent à l'utilité, comme l'architecture & l'éloquence, en se permettant, pour mieux atteindre ce but, des agréments adoptés à leurs objets. La dénomination générale de beaux-arts ne conviendra donc aux arts de cette dernière classe, qu'autant qu'on les envisagera comme étant exercés, autant dans le dessein de plaire, que dans la vue de rendre service à l'humanité. Mais il paraît que l'imitation de la nature est le but principal des premiers, & le but accessoire des seconds.

Les beaux-arts doivent leur naissance à cet état heureux que produisent l'abondance & la tranquillité. Les hommes, ennuyés de la jouissance uniforme des objets qu'offre la nature toute simple, eurent recours à leur génie; pour se procurer un

nouveau genre d'idées & de sensations. Ces arts ne peuvent avoir de beauté qu'autant qu'ils imitent la nature. Le génie qui les inventa, ne fut créateur qu'improprement; il ne doit point sortir des bornes que lui prescrit son modèle, mais s'attacher à en présenter les principaux traits dans des objets qui ne pourraient point les rendre sans ce secours. C'est ainsi que le statuaire, à l'aide de son ciseau, montre un héros dans un bloc de marbre, & que le peintre, par ses couleurs, fait sortir de la toile une foule d'objets. Ce ne sont donc que des imitations, dont l'exacte ressemblance avec leurs modèles fait la perfection. Par conséquent encore la musique & la danse ne mériteront le nom de beaux-arts, qu'autant qu'elles présenteront le tableau artificiel des passions humaines, qui doit être leur modèle, & que par-là elles produiront en nous des sensations agréables & intéressantes. Quant à la poésie, tout est fiction chez elle, & ses différens genres en portent nécessairement l'empreinte. Ainsi les beaux-arts, dans ce qu'ils ont de véritablement artificiel, ne sont que des choses imaginaires, copiées & imitées d'après les réelles. Ce qu'on appelle des chefs-d'œuvre de l'art, ce sont des ouvrages qui imitent la nature aussi parfaitement qu'il est possi-

ble, & cette imitation est la vraie source des plaisirs qu'ils nous causent.

Mais il est nécessaire d'observer ici, que si les arts sont imitateurs de la nature, ce doit en être une imitation judicieuse & éclairée. Le goût doit servir de guide au génie, en lui montrant la nature, non telle qu'elle est en elle-même, mais en choisissant des objets & des traits qui la représentent aussi belle que l'esprit peut la concevoir. C'est ce qu'on appelle la *belle nature*, c'est le vrai qui peut exister avec toutes les perfections dont il est susceptible. Or, pour que l'artiste soit en état de le saisir, il doit bien connaître la nature, l'avoir observée exactement, savoir tout ce qui peut constituer la perfection de chaque objet en lui-même, & dans ses rapports avec d'autres, retenir les traits essentiels par lesquels cette perfection s'annonce, & travailler à les imiter dans les momens où son esprit les conçoit clairement, & où son cœur en sent le prix & la beauté. Cet état est ce qu'on nomme proprement *l'enthousiasme*, sans lequel on ne peut rien représenter que faiblement, parce qu'on ne sent rien avec force. Il comprend deux choses, une représentation vive de l'objet dans l'esprit, & une émotion du cœur proportionnée au mérite de cet objet. Tous ceux qui culti-

vent les beaux-arts , ne peuvent , qu'en se mettant dans cette disposition , atteindre leur but essentiel , qui est d'imiter & d'exprimer la nature dans son beau , ou de la manière la plus agréable & la plus frappante.

Les effets des beaux-arts deviennent sensibles , & se communiquent par la vue ou par l'ouïe. La peinture , la sculpture , l'architecture & la danse appartiennent au premier de ces deux sens ; la musique , la poésie & l'éloquence , au second. On n'entend au reste ici que la partie de cette dernière , qui a pour objet les ornemens du discours. Mais lorsqu'on a dit que le principe des beaux-arts était l'imitation de la belle nature , on n'a pas prétendu soustraire leurs objets à l'empire de l'imagination. L'artiste ne crée rien lorsqu'il imagine ; mais il réunit dans ses ouvrages des traits que la nature lui présente séparés ; il est même en droit de composer de nouveaux assemblages d'êtres naturels , pourvu qu'ils ne contredisent pas son premier & principal modele. L'imagination , en un mot , doit être toujours dirigée par le bon sens , & éclairée par le goût. C'est ici l'écueil ordinaire des artistes , qui , dédaignant de s'affujettir aux regles de la vérité , ou tout au moins de la vraisemblance , se livrent à leurs caprices , oublient les loix

possibles de la nature, & enfantent des productions monstrueuses, que des gens sans principes admirent, & qui n'ont d'autre mérite que leur singularité & leur bizarrerie. De là naît le mauvais goût : l'esprit ayant une fois franchi les bornes du vrai & du naturel, s'égare dans des disparates inexcusables. On crée des masses informes qui ne ressemblent à rien ; on cherche à en cacher les défauts par des ornemens ridicules & déplacés. Ainsi l'architecture gothique succéda au goût sage & naturel des Romains. Des figures hideuses, disproportionnées & entassées sans goût, prirent la place des chefs-d'œuvre des Grecs. Ainsi des pensées incohérentes, des images gigantesques & boursouffées, des allusions étranges, des mouvemens outrés, prirent la place de l'éloquence mâle, vraie & décente, que la nature donne à tout esprit juste qui ne cherche à plaire que pour réussir plus sûrement à persuader. Ne peut-on point en dire autant de la musique, dont on fait assez généralement consister le mérite dans la difficulté d'exécuter les productions des compositeurs en ce genre ?

La chute de l'empire romain ayant fait négliger l'étude des sciences qui enseignent à connaître la nature, les rapports réels, les règles sages qui doivent toujours diri-

ger les artistes, entraîna par cela même la décadence du goût, & la ruine des beaux-arts. Le seizième siècle vit naître ces sciences ; on étudia la nature ; le goût se forma, & se perfectionna en peu de tems ; les beaux-arts parvinrent à un degré sublime de perfection : mais ne doit-on pas craindre de les voir retomber dans une nouvelle barbarie, au moment où l'on aura secoué le joug des règles, placé l'esprit sur le trône de la raison, & le caprice sur celui du génie, & où les sciences qui peuvent orner l'entendement & lui donner de la justesse, seront obligées de céder le pas à l'art funeste d'éblouir & d'embarrasser ses lecteurs, &c?

Il n'est point de pays dans l'Europe où l'on trouve des constitutions ou des formes de gouvernement aussi singulières que dans certains états de la Suisse. L'article BIENNE, ajouté dans cette édition, en fournit un exemple, & nous allons en donner un précis.

BIENNE, ville & petite république de Suisse, est située à l'extrémité orientale du lac de ce nom. La commodité de deux rivières, dont l'une entre dans ce lac, & l'autre en sort à un quart de lieue plus loin, de même que le voisinage d'un passage très-fréquenté dans le Jura, font présumer que

L'origine de cette ville est due à un château dont certains nobles avaient la garde. L'empereur Frédéric I. inféoda Bienne, & quelques districts le long du Jura, à Ulrich III. comte de Neuchâtel. L'un de ses fils était entré dans le chapitre de Bâle; l'évêque contraignit Ulrich à céder les droits que lui donnait cette inféodation, à ce chanoine, qui, parvenu ensuite à l'épiscopat, les y annexa par une donation que l'empereur Henri confirma en 1275. Ce fut alors, sans doute, que la ville de Bienne reconnut la domination de l'évêque, sous la réserve de ses privilèges.

Cette ville réunissait déjà, dès le quatorzième siècle, sous sa bannière, la milice de plusieurs districts voisins, & contracta peu de tems après, avec les villes de Berne, de Fribourg, & de Soleure, des alliances qui, dans la suite, sont devenues perpétuelles.

En 1367, l'évêque Jean III. surprit la ville de Bienne, fit périr une partie des habitans, & mettre le feu aux maisons. Les troupes de Berne & de Soleure accoururent, dégagerent les principaux bourgeois détenus dans le château, & le brûlerent à leur tour.

En 1468, l'évêque Jean VII. remit à cette ville la juridiction criminelle. Il fut question dans le siècle suivant, d'un échange

entre Berne & l'évêque Christophe ; mais ce projet fut annullé par la sentence que les douze autres cantons rendirent en 1608. Comme il survenait fréquemment des difficultés entre le chapitre & Bienne , on travailla à les terminer solidement , & elles le furent en 1610 par une prononciation de huit arbitres pris dans les cantons. Cet acte , & celui qui , en 1731, fut dressé à Bure par la médiation de Berne , paraissent avoir fixé pour toujours les droits respectifs des parties.

La ville & république de Bienne , par ses alliances avec trois des cantons , est donc regardée comme l'un des membres de la confédération helvétique , & jouit du droit d'envoyer un député aux diètes générales de la nation. Quoique chaque nouvel évêque, après son élection , se fasse prêter hommage en personne par la bourgeoisie & la milice , qui est sous la bannière de la ville ; quoique le maire de Bienne , qui est l'officier lieutenant de l'évêque , préside dans le conseil , & veille à la conservation des droits du prince , il n'est pas moins vrai cependant que la ville jouit sans conteste , dans son intérieur , comme dans l'étendue de son ressort , des immunités les plus essentielles , de l'indépendance , de la justice civile & criminelle , du port d'armes , de la

la législation , du droit de contracter des alliances , & de beaucoup d'autres prérogatives d'un peuple libre. Le maire , dont la nomination appartient au prince , doit être , ou un gentilhomme capable d'avoir entrée dans le chapitre , ou un conseiller de Bienne. Il peut convoquer le grand conseil , mais il n'y a point voix de délibération.

La régence de la ville est composée du petit conseil , qui a 24 membres , & du grand conseil , qui en a 40. L'un & l'autre réunis , ont le titre de conseil à bourgeois. Le petit conseil est juge civil en première instance , juge criminel & de police dans tous les autres cas qui ne sont pas évoqués au tribunal supérieur ; il dispose des emplois publics , à l'exception de ceux de bourgmestre & de banneret ; il exerce la police & le département militaire. Le grand conseil est complété par le choix que fait le petit conseil parmi les citoyens éligibles. Il juge sans appel les causes au civil , & les affaires les plus importantes ; il donne ses instructions aux députés , & se fait rendre compte ; il fait les édits qui doivent avoir force de loi , élit le bourgmestre , les pasteurs & les régents ; mais il ne s'assemble jamais séparément du petit conseil.

Depuis l'an 1542 , la charge de bourg-

mestre est à vie. Il préside dans tous les conseils , & garde les sceaux. Cependant il doit , de même que les autres magistrats & tous les membres des deux conseils , être confirmé chaque année. Le banneret tient le second rang. Son élection se fait par toute la bourgeoisie assemblée. Il reçoit le serment de la milice , après avoir prêté le sien en sa présence : il a une clef de la caisse publique , & celle de l'arsenal.

Le conseil des *anciens* est le conseil d'état ; il s'occupe des finances , pourvoit aux tutelles , & prépare les matières qui doivent être portées dans le conseil général. Depuis la réformation , les causes matrimoniales se portent devant un tribunal particulier. Le clergé de la ville & de son district forme une classe séparée de celle de l'Arguel.

Quoique la population de la ville & des villages qui en dépendent , ne soit que d'environ 5500 âmes , la milice qui , par le droit de bannière , embrasse un plus grand district , forme deux bataillons , chacun de 900 hommes.

BIENNE est située dans l'emplacement le plus riant , favorable à l'industrie par la facilité de se procurer toutes sortes de denrées. La ville est en partie sur une petite élévation au pied du Jura ; elle est environ-

née de vignes ou de prairies. Le torrent de la Suze qui la traverse, sort d'un vallon qui ouvre la communication avec les terres de l'évêché, par le fameux passage de Pierre-Pertuis. Les eaux de ce torrent servent pour des martinets & des tireries de fer. La Thiele qui sort du lac, près de Nidau, fournit un transport commode par eau, jusques dans l'Aar, & de-là dans le Rhin. A une petite distance de la ville & du pied du Jura, sort une source d'eau vive si abondante, qu'après avoir fourni à toutes les fontaines publiques & domestiques, qui sont en grand nombre, le superflu suffit pour faire tourner les roues d'un moulin; &, à ce sujet, nous ne pouvons nous dispenser de présenter ici à nos lecteurs, un fait aussi singulier qu'il est bien avéré. En 1755, le jour même du fameux tremblement de terre de Lisbonne, les eaux de cette source se troublèrent, & ne s'éclaircirent ensuite que par degrés, ce qui n'étoit jamais arrivé auparavant; & depuis cette époque, le même accident leur arrive quelquefois dans le tems de la fonte des neiges, ou après de fortes pluies; elles n'y étoient pas sujettes avant ce même tremblement de terre. Il n'appartient qu'aux physiciens de rendre raison d'un tel phénomène.



II. TABLEAU *des révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'empire d'occident jusqu'à nos jours.* A LAUSANNE, chez Pierre Heubach, & à GENEVE, chez Samuel Cailler ; 1 vol. in-8°. de 380 pag. sans l'avertissement.

L'AUTEUR de cet utile abrégé de l'histoire moderne y a rassemblé, & présenté à ses lecteurs les événemens qui ont le plus contribué à changer la face politique, tant de l'Europe en général, que de chaque état en particulier. Il a soin d'indiquer les vraies sources où pourront puiser ceux qui aspireront à des connoissances plus étendues sur les mêmes objets. S'il parle dans un plus grand détail de la Turquie, de la Suisse, de la Hongrie, & de la Sardaigne, c'est qu'il se propose de donner un nouvel ouvrage au public, dans lequel on trouvera mieux développée l'histoire de chacun des états de l'Europe, à l'exception de ceux-là.

On fait quelle fut, pendant un tems, la puissance de l'empire romain. Le siège en ayant été transféré à Constantinople, l'empire lui-même partagé en oriental & en occidental, le Danube & le Rhin ne purent plus arrêter les peuples du nord. Ils

inonderent l'empire d'occident, & y formerent des états qui subsistent encore de nos jours. C'est à l'époque de ce grand événement que commence, selon le plan de l'auteur, le tableau de cette histoire moderne, qu'il divise en huit périodes.

La première commence à la chute de l'empire d'occident, au 5^e. siècle, & s'étend jusqu'au rétablissement de cet empire, sous Charlemagne, en 800.

La 2^e. depuis Charlemagne, jusqu'à la translation de l'empire aux rois germaniques, sous Othon le grand, en 962.

La 3^e. depuis Othon le grand, jusques à l'empereur Henri IV. en 1074.

La 4^e. depuis cet empereur, jusques à Rodolphe de Habsbourg, fondateur de la maison d'Autriche, en 1273.

La 5^e. depuis Rodolphe, jusques à la chute de l'empire d'orient, arrivée en 1453.

La 6^e. depuis cet événement, jusques à la paix de Westphalie, de 1648.

La 7^e. depuis cette paix générale de l'Europe, jusqu'au traité d'Utrecht, en 1713.

La 8^e. enfin s'étend dès-lors jusques à la paix conclue en 1763.

Telle est la division générale de cet ouvrage ; elle nous paraît également judicieuse & méthodique : l'auteur a rempli son plan avec exactitude. Il fait, dans chacune de ces

périodes , passer en revue & marcher de-front les divers états de l'Europe , dans le même ordre , & selon que chacun d'eux offre des événemens plus ou moins remarquables. En un mot , nous croyons que la lecture de cet abrégé , qui n'a point le défaut d'être sec & décharné comme tant d'autres , ne pourra qu'être avantageuse , sur-tout aux jeunes gens , & leur donner une idée nette & juste de l'établissement , de la durée , & de la chute des divers états qu'on a vus naître & se succéder en Europe , depuis la décadence de l'empire romain.

On sent aisément qu'il n'est pas possible d'analyser un ouvrage de ce genre. Les notes que l'auteur y a ajoutées , indiquent les livres que l'on peut consulter , & contiennent diverses observations intéressantes. Nous nous bornerons aux deux suivantes : l'une a pour objet la contradiction manifeste que renferment les deux formulaires de sermens prêtés , par les évêques français , au roi leur souverain , & au pape. La première contient ces mots : *Sire , je jure à V. M... de lui être perpétuellement fidele & obéissant comme à mon souverain Seigneur... de ne reconnaître aucun prince souverain ; & si j'entends qu'il se fasse chose préjudiciable au service de V. M. je lui promets de l'en avertir incontinent.* Par le 2e. de ces sermens , l'évêque nouvel-

lement nommé, jure *d'être, pour toujours, fidele & obéissant au pape, de ne point souffrir qu'on lui fasse aucun tort, de l'aider contre tout homme, de conserver ses droits & ses privileges, de ne consentir à aucun acte contraire à sa puissance, de l'empêcher de tout son pouvoir, & d'en avertir ledit notre seigneur; de persécuter & tourmenter de toutes ses forces les hérétiques & rebelles dudit seigneur, de recevoir & d'exécuter, avec toute la diligence possible, les mandats apostoliques, &c.*

La seconde observation concerne l'invention de la poudre à canon. L'opinion la plus commune est celle qui l'attribue à un moine allemand, nommé Berthold Schwartz, & l'on en fixe l'époque à l'an 1380. Il paraît cependant que l'on doit plutôt en donner la gloire, si c'en est une, à Roger Bacon, moine franciscain, & Anglais de naissance, mort en 1284, qui, après avoir décrit, dans un de ses ouvrages, la poudre à canon, & l'usage qu'on en peut faire dans les sieges & dans les batailles, enseigne la maniere de la composer. On fait que ce moine était très-habile dans les mathématiques, la chymie, & la mécanique. D'ailleurs, Tétrarque, qui vivait dans le quatorzieme siecle, parle très-clairement de la poudre & de la maniere de s'en servir, dans un traité

qui fait partie du recueil de ses œuvres, & qui a pour titre , *de remedio utriusque fortune* ; puisque , au dialogue 99e. de ce traité, on lit ces mots : *Habeo machinas & balijas. R. Mirum nisi & glandes aeneas quæ flammis injectis borrisono sonitu jaciuntur*. Ce passage a échappé à tous les modernes.

Au reste ce tableau des révolutions de l'Europe nous est annoncé comme ayant pour auteur Mr. KOCH , chez Mr. SCHOPFLIN , bibliothécaire de la ville de Strasbourg.



III. *Principes du Droit naturel, traduits de l'allemand par Mr. J. C. CLAPROTH, professeur en droit à Gottingue. Lausanne, chez J. Pierre Heubach, 1771. Vol. in-12 de 360 pages.*

VOICI encore un livre élémentaire. On ne peut trop les multiplier , ni les travailler avec trop de soin , puisqu'ils facilitent l'accès aux sciences , & en contiennent les fondemens. Quoique dans celui que nous annonçons , le traducteur ne soit pas nommé , nous avons lieu de présumer que ce travail a été dirigé par un jurisconsulte devenu , depuis peu membre de l'académie de Lausanne , & connu autant par ses lumières , que

par l'excellence de son caractère. Ces élémens sont divisés en quinze chapitres, dans lesquels l'auteur, après avoir donné une histoire abrégée du droit naturel, traite de cette science en général, & de ses sources, des penchans naturels & de la raison, du droit & de l'imputation, de la différence entre l'état de nature & celui de société, de l'amour de sa conservation, de l'amour des plaisirs des sens, du sentiment de l'humanité & de la vengeance, de l'honneur & de l'amour de la gloire, du soin de notre sûreté, de l'amour en général, de celui des pères & mères pour leurs enfans, de la conduite que les nations doivent tenir les unes à l'égard des autres, & enfin de l'établissement des sociétés civiles. Nous avons cru devoir en donner cette idée succincte, parce qu'on ne trouve dans ce volume, ni préface, ni table des matières. Tout l'ouvrage est subdivisé par paragraphes, & rangé selon les loix de la méthode analytique. Il est d'ailleurs écrit avec la clarté & la netteté qui conviennent à ces sortes de traités.

On a, sans doute, l'obligation au traducteur, d'y avoir répandu plus d'agrémens qu'il ne s'en trouve ordinairement dans les livres élémentaires. Ceux qui travaillent dans ce genre, ont tort de négliger un tel soin, & de ne pas semer quelques roses dans une carrière qui présente tant d'épines.



IV. *L'Imitation de JESUS-CHRIST , ou le KEMPIS , approprié à toutes les communions chrétiennes. Nouvelle édition, revue & retouchée. A LAUSANNE , chez J. Pierre HEUBACH , 1771. Vol. in-12. de 400 pag. sans compter l'avis au lecteur , la préface & la table des chapitres.*

CET excellent ouvrage , duquel il s'est fait un si grand nombre d'éditions dans toutes les langues , est trop connu , pour qu'il soit nécessaire d'en relever le mérite. Nous nous bornerons à observer que , afin de rendre ce livre utile aux différentes communions qui partagent l'église chrétienne , le traducteur français a plutôt paraphrasé , qu'interprété littéralement le quatrième livre de l'original écrit en latin ; parce que la manière dont l'auteur parle de l'Eucharistie , ne peut convenir qu'aux Catholiques Romains. Mais en substituant , comme on l'a fait lorsque cela était nécessaire , & sans rien prendre sur la vérité , quelques expressions générales à d'autres plus particulières , on a rendu cet ouvrage propre à tous ceux qui font profession du christianisme , & l'on ne peut qu'être entré par-là dans le but de l'auteur.



SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES
DE L'EUROPE.

A L L E M A G N E.

- I. *HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse. Année 1769. Tome XXV. vol. in-4°. 492. pages, avec 6. planches. Berlin 1771.*
SECOND EXTRAIT.

CLASSE DE PHILOSOPHIE SPÉCULATIVE.

- I. *Sur la culture de l'entendement, par Mr. FORMEY.*

LE but de ce mémoire est de prouver que rien n'est plus précieux pour l'homme, que la perfection de ses facultés intellectuelles, & qu'il n'est plus difficile que d'y réussir.

“ Dans l'enfant dont les yeux s'ouvrent
 „ à la lumière , soit qu'il naisse sous le
 „ chaume , ou sous les lambris dorés du
 „ plus superbe palais , on voit le possesseur
 „ présomptif des plus rares avantages , des
 „ plus riches trésors. Déjà sur son front
 „ rayonne sa grandeur future ; déjà étin-
 „ cele dans ses yeux l'éclat de la gloire
 „ qui doit l'environner ; fût - t - il après
 „ cela , comme le sont les trois quarts &
 „ demi des mortels , un idiot ou un infor-
 „ tuné , le présage n'était point menteur ,
 „ ni l'horoscope vain. Des circonstances fâ-
 „ cheuses l'ont plongé dans ces déplorables
 „ états ; des circonstances favorables pou-
 „ vaient l'élever au faîte des lumières & des
 „ grandeurs. „

Tout homme a un champ à défricher ;
 qu'il le tourne & le retourne , il y trouvera
 un trésor. Tout homme a quelque talent à
 faire valoir ; mais de mille talens , il y en
 a toujours neuf cens quatre-vingt-dix-neuf
 qui demeurent enfouis. De quel instrument
 avons-nous principalement besoin pour
 réussir ? le titre de ce mémoire l'annonce.
 Les forces du corps ne font que des ma-
 nœuvres ; celles de l'ame font des archi-
 tectes , des artistes , des législateurs , des
 héros.

Mais comment s'y prendre ? à quelle

époque commence cette culture de l'entendement ? La jeunesse, l'âge viril, la vieillesse n'offrent que des obstacles. On se refuse à une continuité d'efforts, qui paraissent n'aboutir à rien. Écoutons l'Académicien lui-même.

“ Oferais-je lever le coin d'un voile qui
„ présente un dédale bien obscur ? L'homme
„ est-il effectivement libre, au moins
„ dans la plupart des sens qu'on attribue à
„ ce terme ? Qu'est-ce que la liberté ? On a
„ coutume d'en appeller au sentiment inté-
„ rieur ; mais son témoignage ressemble à
„ celui qu'on croit qu'il rend par rapport à
„ l'influence réciproque du corps sur l'ame,
„ & de l'ame sur le corps. --- On fait une
„ chose parce qu'on veut la faire ; rien de
„ plus vrai : on pense qu'on pourrait en
„ vouloir, & conséquemment en faire une
„ autre ; rien, sinon de plus faux, au moins
„ de plus mal prouvé. --- Pour faire une
„ chose censée libre, il faut le vouloir ; pour
„ le vouloir, il faut avoir pensé ; il faut
„ qu'un acte de l'imagination l'ait présen-
„ tée à l'esprit. Et cet acte, qu'est-ce qui le
„ produit ? Est-ce une autre volonté anté-
„ rieure ? Mais d'où serait-elle venue ? Ce
„ serait toujours à recommencer, & ce cer-
„ cle ne finirait point.
„ Suivant cela (& des philosophes très-

„ estimables, vertueux & religieux ne l'ont
 „ pas dissimulé) il n'y a qu'heur & malheur
 „ en ce monde. On a des lumieres & de la
 „ sagesse, des vertus & de la bonté morale,
 „ comme on est beau, bien fait, &c. . . .
 „ c'est-à-dire, parce que la nature a fait pré-
 „ sent de ces précieuses qualités, & que des
 „ circonstances propices ont développé ces
 „ dons naturels. --- Mais, dès-là que nous
 „ savons comment on corrige les vicieux,
 „ consacrons-y nos soins & notre applica-
 „ tion. Par-là nous ferons d'excellens ci-
 „ toyens, nous deviendrons des *Dieux en*
 „ *terre*. Que cette image se présente sans
 „ cesse à notre esprit, qu'elle nous plaise,
 „ qu'elle se reproduise souvent; c'est la mar-
 „ que la plus certaine que notre entende-
 „ ment est bien cultivé, & que nous som-
 „ mes propres à cultiver celui des autres. „

II. *Sur deux propriétés des corps qui semblent incompatibles, l'inertie & la tendance au changement*, par Mr. BEGUELIN.

SUIVANT le système de Leibnitz, l'inertie de la matiere n'a rien d'incompatible avec la force active qu'il attribue aux corps. Chacun des élémens est doué d'une force active qui varie à chaque instant. Et comme chaque

corps n'est que l'assemblage, ou le résultat d'une combinaison de ces forces élémentaires, il s'ensuit évidemment que tout corps doit renfermer en soi une force active, qui tende sans cesse à changer son état.

Mais comment concilier cette force active avec leur inertie? Un corps quelconque est considéré comme un tout qui excite indépendamment des autres corps qui l'environnent. Dans ce second n'est pas seulement une multitude d'éléments, il est de plus une combinaison particulière d'un certain nombre d'éléments, intimement unis entr'eux. Cette liaison des corpuscules élémentaires constitue l'individualité de chaque corps total. Il faut donc regarder la moindre masse de matière comme on regarde en dynamique un système de plusieurs grands corps liés entr'eux; tout ce qu'on démontre par rapport au centre commun de gravité de ces corps combinés, sera également applicable à chaque particule de matière considérée comme un système d'éléments simples. Or, il est démontré en mécanique, que l'état de mouvement ou de repos, du centre de gravité de plusieurs corps, ne change point par l'action mutuelle de ces corps entr'eux. La force particulière de chaque corps n'est donc point incompatible avec l'inertie du

système total : & l'on ne saurait contester l'inertie au système entier, puisque l'inertie n'est que la persévérance dans l'état actuel de repos ou de mouvement déterminé, aussi long-tems qu'une cause étrangère n'y produit point de changement. Nous pouvons donc conclure aussi que la force active d'un corps, bien loin d'être incompatible avec l'inertie, est elle-même la véritable source de cette inertie.

III. *Conciliation des idées de NEWTON & de LEIBNITZ, sur l'espace & le vuide, par Mr. BEGUELIN.*

LA question sur le vuide peut être faite en trois sens. On demande premièrement, si l'espace pur, le vuide, est possible absolument parlant ? ou, secondement, si, en accordant cette possibilité absolue, il est encore physiquement possible dans l'univers des corps ? enfin, s'il y existe réellement ? Il n'y avait point d'opposition entre les deux philosophes sur la première de ces questions. *Newton*, qui admettait le vuide, ne pouvait douter de sa possibilité absolue & physique ; & *Leibnitz*, en excluant le vuide de l'univers existant, n'y trouvait cependant rien d'absolument impossible.

Mais

Mais, en convenant de ce point, il n'est pas clair que l'espace pur puisse se trouver dans le monde matériel. La question sur la possibilité physique du vuide, est de la nature des autres questions physiques ; c'est à l'expérience à la décider. *Newton* a prouvé qu'il n'est pas possible que les mouvemens s'exécutent & se conservent dans le plein absolu. *Leibnitz* n'a pas moins prouvé que la nature n'admet point de vuide. En adoptant les deux preuves, il faut nécessairement supposer une distinction entre le vuide physique & le vuide métaphysique : elle découle de la nature & de l'objet de ces deux sciences. Le vuide, en physique, n'est autre chose que l'espace pur, qui n'a rien que de très-compatible avec la structure du monde matériel. Qu'est-ce, au contraire, que le vuide métaphysique ? une lacune, un défaut, une imperfection dans le tout ; c'est l'absence d'une pièce qui pouvait & qui devait entrer dans la construction de la machine, & c'est ce que *Leibnitz* n'avait garde d'admettre.

IV. *Considérations psychologiques sur l'homme moral*, par M. SULZER.

COMMENT la vertu naît-elle au fond de
D d

l'ame? comment y prend-elle son accroissement? quelles sont les facultés de l'ame qui fortifient cette qualité précieuse? Le célèbre académicien développe ces différens chefs avec la pénétration & la solidité qui le distinguent.

Il y a dans l'homme deux facultés qui sont assujetties à des loix invariables. La faculté de concevoir suit des loix constantes; d'où l'on a tiré les deux grands principes de toutes nos connaissances, *le principe de contraction*, *le principe de la raison suffisante*. La faculté de sentir a aussi ses loix immuables. On ne peut rien désirer de ce qu'on trouve désagréable; on résiste à tout ce qui paraît contraire à sa nature. C'est de-là qu'on a déduit ce principe moral, que l'homme est dans l'obligation de faire toutes les actions sans lesquelles sa constitution serait altérée, & d'éviter celles dont les suites sont en contradiction avec les actions naturelles & invincibles. On peut appeler cela le *principe de la sagesse*. De la combinaison de ce principe avec ceux des connaissances, naît avec la même évidence l'autre principe de morale, qu'on doit nommer *principe de justice*. Il a pour fondement l'égalité naturelle des hommes. Ce qu'un homme se doit à lui-même, en vertu de sa nature, tout autre se le doit aussi. Ce qui est nécessaire à

l'homme, pour qu'il puisse satisfaire à ce qu'il se doit, est l'objet d'une prétention juste. La réalité de ces prétentions forme ce qu'on appelle droit. De la combinaison de toutes ces idées, on déduit le principe de justice, par lequel chacun est obligé d'accorder à tout autre ce droit, auquel il prétend lui-même. Il y a donc des principes réels, propres à régler les actions libres de l'homme; par conséquent, il y a des devoirs, des actions bonnes ou mauvaises par leur nature. Connaître ces devoirs dans toute leur étendue, & avoir toutes les dispositions nécessaires pour les remplir, c'est être *vertueux*.

(*La suite pour le mois prochain.*)

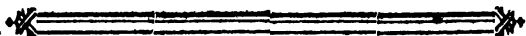


II. *Observations sur le livre intitulé, Système de la Nature; par Mr. DE CASTILHON, Docteur en droit & en philosophie, &c. in-8°. Berlin, chez DECKER.*

L'OUVRAGE contre lequel Mr. *Castilhon* s'élève aujourd'hui, a été réfuté par les hommes les plus célèbres des nos jours. Mr. *de Voltaire* a réuni dans un très-petit espace les raisonnemens les plus forts,

contre les sophismes d'un homme téméraire, qui n'a pas craint de prendre les sujets les plus graves, pour essayer, ce semble, jusqu'où l'on peut abuser des facultés de l'entendement. Un Magistrat illustre, en mettant cette production sous les yeux de la justice, a défendu avec dignité la nature humaine & les principes fondamentaux de la religion naturelle. Mr. l'abbé *Bergier* doit avoir combattu, avec grand succès, les erreurs & les préjugés accumulés dans cet ouvrage. L'Académicien de Berlin suit pas à pas l'Auteur du *Système*, & le force, pour ainsi dire, dans tous ses retranchemens. Nous n'entreprendrons pas aujourd'hui d'apprécier le mérite de ces observations, qu'il est très-important de faire connaître. En attendant que nous puissions les extraire, nous exhortons nos lecteurs à se procurer l'ouvrage même. Ceux qui sont en état de comprendre ces sortes de disputes, trouveront dans les observations de M. C. les principes les plus solides, opposés aux suppositions les plus hasardées; les raisonnemens les plus convaincans, mis en parallèle avec les déclamations les plus vagues; la saine raison triomphant des préjugés; ils y verront un fond d'érudition qui étonnera ceux même qui sont les plus versés dans ces sortes de

matieres. Quant au grand nombre de ceux qui ne sont pas accoutumés à lire des ouvrages philosophiques, ils ne saisiront pas tous les raisonnemens de cet auteur érudit & religieux ; mais ils suivront encore moins les écarts de son adversaire , plus obscur qu'éloquent, plus diffus que méthodique.



I T A L I E.

III. *Dizionario storico-geografico, &c. Dictionnaire historique & géographique de l'Amérique méridionale, par JEAN-DOMINIQUE COLETI, de la Compagnie de JESUS. 2 vol. in-4°. Venise, 1771.*

L'AMERIQUE méridionale , cette partie du nouveau monde , qui , par la qualité & le nombre de ses productions , ne le cede point à la partie de notre globe, qui est connue depuis plus long-tems, n'a pas été jusqu'ici décrite. Si nous lisons les anciens auteurs, nous n'y trouvons que des fables dictées par l'ignorance & le préjugé. Si nous examinons les modernes , leurs ouvrages fourmillent de contradi-

ctions ; ils ne s'accordent pas même sur les articles plus essentiels.

Le P. COLETI vient de publier à Venise, un ouvrage qui manquait à notre littérature. Avant que de l'entreprendre, cet écrivain judicieux a consulté tous les auteurs qui ont écrit sur l'Amérique méridionale, dont il donne une liste qui renferme cinquante-quatre écrivains. Les compilateurs de tant de dictionnaires géographiques n'ont pas vu la plus grande partie des lieux qu'ils décrivent ; mais le père COLETI, employé pendant quelques années dans les missions espagnoles, a pu observer par lui-même la plupart des choses dont il avait dessein de parler. Il aurait même poussé beaucoup plus loin ses observations & ses travaux littéraires, si l'expulsion des jésuites n'était pas venue l'interrompre, lorsqu'il était principalement occupé de l'histoire naturelle de cette partie du monde, qui doit être infiniment plus curieuse que celle de nos climats.

Cependant l'auteur ne se borne pas à une simple description géographique ; il s'applique à éclaircir l'histoire ; il examine les différens auteurs ; il compare les plus anciennes cartes avec celles des géographes modernes. Il s'est adressé à diverses personnes qui vivent dans les pays qu'il lui

importait de connaître ; il a fouillé dans les archives, tant civiles qu'ecclésiastiques : telles sont les sources dans lesquelles il a puisé. Le P. C. a distingué, par des signes particuliers, les lieux qui n'appartiennent point à l'Espagne, les villes renversées, les nations détruites ; enfin, il a tracé, avec le plus grand soin, une grande carte de l'Amérique méridionale, que l'on trouve à la tête de son ouvrage. Il y a placé les principales villes, terres, fleuves, nations barbares, &c. suivant les observations les plus certaines ; en sorte que cette carte sera la plus exacte que nous ayons de ces pays-là. Pour la composer, le P. C. a confronté vingt-deux autres cartes qu'il indique, particulièrement celle de M. DE LA CONDAMINE, qui a observé, par ses yeux, plusieurs des pays dont il est question.

Ce qui donne un nouveau prix à ce dictionnaire, c'est qu'il nous fait connaître l'intérieur de l'Amérique. Les voyages du lord Anson, de Biron, & de quelques autres, ont donné une idée plus exacte des côtes ; mais les pays situés dans l'intérieur des terres, étaient mal connus ; le P. C. était en état de suppléer à ce défaut, & il y a réussi. Le lecteur jugera du mérite de l'ouvrage, par les articles dont nous allons donner la traduction.

MALOUINES, isles, *Maclovie infule*, isles de la mer Magellanique , découvertes en 1706 par des Français de S. Malo , qui leur donnerent ce nom. Elles se trouvent à l'est du détroit de Magellan , distantes du continent , d'environ 81 lieues. On ne fait pas précisément quel est leur nombre. La plus grande de ces isles fut reconnue en 1764 , par M. de BOUGAINVILLE , & l'on croit qu'elle a plus de 178 lieues de longueur. Le meilleur port qu'on y ait découvert jusqu'à présent , est le *Port-Louis* , où les Français avaient formé un établissement en 1766. Cette isle fut cédée à l'Espagne , qui y envoya le capitaine Philippe Ruiz Puente , avec quelques vaisseaux & le titre de gouverneur. Ces isles sont très-maréca-geuses ; le climat & le terrain sont très-mauvais pour les plantes d'Europe , & même pour celles de l'Amérique. L'isle de St. Louis est à 51 deg. 53 min. de latitude australe.

On voit que cette description s'accorde avec celle que l'on a donnée de l'isle Carcaffar , une des Malouines , dans laquelle se trouve le fort & le port Egmont , qui a failli d'être la cause d'une guerre entre l'Espagne & la grande Bretagne.

PARAGUAY PROPRE , *Paraguaria* , vaste pays qui s'étend à l'est , jusqu'à la Guayra ;

& aux capitaineries de *St. Vincent & del Re*; à l'ouest, jusqu'au grand *Chaco*; au nord, jusqu'aux montagnes de *Xareyes*, au-delà du lac de ce nom; au sud, jusqu'à la province *della Plata*, ou de *Buenos-Ayres*. La partie occidentale de cette province, au-delà du fleuve de *Paraguay*, s'appelle *Zamuco*; & la partie orientale *Parana*, du fleuve de ce nom. Son étendue peut être, de l'est à l'ouest, d'environ 200 milles d'Italie, & du nord au sud, de 300. La capitale est l'*Assomption*, située sur la rive orientale du fleuve, dans l'endroit où il reçoit la rivière de *Picolmayo*. Les principaux fleuves dont ce pays est arrosé, sont le *Paraguay*, qui lui donne son nom, le *Parana* ou le grand fleuve, & l'*Uruguay*. Les nations qui y habitent sont en grand nombre: les principales sont les *Payaguas*, pirates qui infestent le fleuve & la partie du *Parana*, qui est au midi du lac *Ybera*, les *Bohanes*, les *Guanoas*, les *Minuacres*, qui sont établis dans les terres à l'est de l'*Uruguay*; les *Guannanas*, qui occupent les pays situés entre le *Parana* & l'*Uruguay*, depuis les villages de la mission, jusqu'à la cataracte ou saut du *Parana*. Plusieurs de ces nations barbares, converties à la foi chrétienne, & rassemblées dans des villages, forment les fameuses missions du *Paraguay*, qui ont été jusqu'en 1767 sous la direction

des jésuites. Le principal lieu de cette contrée était le village de *S. Cosme*. Le climat en est sain , & le pays assez fertile. Quoiqu'il n'y ait aucune mine d'or ou d'argent , on n'y manque pas de tout ce qui sert aux commodités de la vie. La principale production de ce pays est l'herbe du *Paraguay* , qu'on appelle autrement le thé du sud , ou l'herbe de St Barthelemy , dont on use au lieu de thé dans toute l'Amérique méridionale. Ce pays fut découvert en 1526 par *Sebastien Gabotto* de Venise.

PARAGUAY, *Paraguariensis præfectura* , vaste pays qui contient , outre le Paraguay propre , le *Tucuman* , le grand *Chaco* , le territoire de la *Plata* ou de *Buenos-Ayres* , la *Pampas* , & la *Guayra*. Il est borné à l'orient par la mer du Brésil , par les capitaineries *del Re* & de *St Vincent* ; à l'occident , par la chaîne de montagnes nommées les *Andes* , & par la province *Ste Croix de la Sierra* ; au midi , par les terres Magellaniques , & au nord , par les montagnes qui sont au-delà du lac des *Xareyes*. Un gouverneur qui est en même tems capitaine-général , gouverne tout ce pays , & réside dans la ville de *Buenos - Ayres* , située sur la rive orientale de la rivière de la *Plata*. Autrefois ce gouvernement dépendait du viceroy du Pérou , mais aujourd'hui il ne re-

connaît son autorité que pour ce qui concerne le militaire. Les principaux fleuves qui arrosent ce vaste pays sont le Parama , qui le divise en deux parties à peu-près égales , le fleuve de la Plata , autrement nommé de *Solis* ; le *Paraguay* , l'*Uruguay* , le *Negro* , le *Galeguay* , le *Tibaquirá* , le *Vermeil* , ou *Coloré* , le *Salso* , le *Confuso* , le *Paranapar* , l'*Uruguay-miri* , l'*Tjvi* , l'*Ibicuy* , le *Verde* , l'*Iguasus* , le *Pilcomayo* , le *Dolce* , & un grand nombre d'autres qui fertilisent de belles & vastes plaines , où l'on voit paître un grand nombre de troupeaux ; on y trouve aussi des bêtes sauvages , tels que des tigres , des lions , des ours , des renards , des cerfs , des chevaux , des mules sauvages , outre un nombre prodigieux d'oiseaux de diverses especes , grandeurs & couleurs. Les Indiens de ces contrées sont robustes , guerriers & fideles.

On trouve ensuite le catalogue de vingt villes , 63 nations barbares , 60 fleuves , 5 lacs , 3 ports , 5 promontoires , & 6 isles qui appartiennent au *Paraguay* , & qui ne se trouvent pas dans les autres geographes. Tous les autres pays dont l'auteur fait mention , sont suivis de pareils catalogues. Il y en a un , entr'autres , de toutes les isles de la mer Pacifique , de la mer du nord , de la mer Atlantique , du *Bresil* , de la mer Magellanique & australe.

Au mot *Quito*, on trouve des recherches curieuses & instructives. L'auteur y rapporte l'inscription gravée sur de l'albâtre, & enchâssée dans le mur de l'église qui appartenait autrefois aux jésuites, pour conserver la mémoire des observations importantes faites par MM. *Godin*, *Bouguer* & la *Condamine*. Il serait trop long de rapporter ici tout ce que cet ouvrage renferme d'intéressant : l'état, la religion, les coutumes des Américains ; la richesse de leurs mines, le prix de leurs autres productions, le commerce & l'opulence des Espagnols, & des autres nations qui se sont établies dans ces contrées ; une foule d'autres objets également propres à piquer la curiosité du lecteur, relevent le prix de ce dictionnaire, & en font désirer une bonne traduction.





F R A N C E.

IV. *Fables & Contes philosophiques*, par Mr. BARBE. A Paris, chez DELALAIN, rue de la Comédie Française, in-18. de 216. pages.

IL est difficile aujourd'hui de paraître original dans le genre de la fable; les sujets semblent épuisés; & quant à la manière, il n'y a peut-être qu'à choisir entre celles de *Phedre*, de *la Fontaine*, ou de *la Motte*. Celui qui serait né avec la naïveté de *la Fontaine*, ne passerait plus à présent que pour son imitateur. Si Mr. Barbe fût venu plutôt, il est à présumer que ses fables auraient été remarquées bien davantage; elles ont en général de l'élégance, de la pureté, de l'enjouement, & plusieurs même de la philosophie. La plupart sont de son invention; les autres sont imitées de deux des meilleurs poètes de l'Allemagne, Mrs. Lichwer & Hagedorn, ou de l'excellent recueil de fables latines du père Desbillons. En voici une de M. Hagedorn: on pourra comparer l'imitation avec l'original.

L'OIE & LE LOUP.

*Faible & timide ! ... moi ! ... , ce reproche
est frivole :*

*Parmi les gens de cœur , je tiens le premier
rang ;*

Mes peres n'ont-ils pas sauvé le Capitole ?

Ainsi parlait une oie au milieu d'un étang.

Une louve a nourri le fondateur de Rome ,

Disait un loup , de son côté :

*Je suis donc plus humain , plus bienfaisant
que l'homme.*

Sur ce ton plein de vanité ,

Comme ils s'entretenaient ensemble ,

*Un milan fond sur l'oie : effrayée , elle
tremble ,*

Et dans le sein des eaux cherche sa sûreté ;

Une brebis du n troupeau se sépare

Près de l'étang : le loup voyant qu'elle s'égare ,

L'arrête & la dévore avec avidité.

Nobles qui vous parez du mérite des autres ,

Cessez de nous vanter vos ancêtres fameux ,

Si les vertus de vos aïeux

Ne sont en même tems les vôtres.

La morale que Mr. Hagedorn a tirée de

cette fable, est différente de celle-ci : *Méfiez-vous*, dit-il, *de ceux qui se vantent de quelque apparence de vertu : il ne leur manque que l'occasion de déployer & d'exercer leurs vices.* Je préférerais la moralité que donne Mr. Barbe ; elle me paraît plus ingénieuse & aussi naturelle.

Presque toutes les fables imitées du pere Desbillons, sont remarquables par leur simplicité ; en voici une qui joint à ce mérite, celui de la plus singulière précision, & de la plus grande justesse.

L'ENFANT MIS SUR UNE TABLE.

*Un enfant s'admirait placé sur une table :
Je suis grand*, disait-il. *Quelqu'un lui
répondit :*

Descendez, vous serez petit.

Quel est l'enfant de cette fable ?

Le riche qui s'enorgueillit.

Quelques pages après on trouve une fable dont la morale ne m'a pas paru aussi juste. Un curieux entre dans une église, & admire la peinture d'une voûte ; il monte ensuite au faite, & la trouve difforme. *Tel homme*, dit le fabuliste, *qu'on admire dans la grandeur, vu de pres, serait un*

objet de satire ; mais il y a cette différence , que celui qui démasque le grand sans mérite, voit les objets comme il doit les voir, & que l'autre a tort d'exiger que la voûte qui est faite pour produire de loin son effet, le produise aussi de près. La morale naturelle de cette fable est , qu'il faut regarder chaque chose dans sa vraie perspective.

Après avoir vu comment Mr. Barbe imite les autres fabulistes , le lecteur ne sera peut-être pas fâché de savoir s'il réussit également dans les fables de sa composition. Je vais citer celle que j'ai lue avec le plus de plaisir.

LE BERGER MÉCONTENT DE SON ÉTAT.

*Dans le tems qu'en Médie Astiage régnait ,
Un des bergers du roi , de son sort s'en-
nuyait. . . .*

*Conduire des troupeaux ! . . . traverser les
campagnes*

Au milieu du plus rude hiver !

Etre exposé souvent aux injures de l'air !

Grimper sur de hautes montagnes !

*Quel sort ! donnez-moi donc , grands Dieux ,
un corps de fer.*

Que

*Que mon ame serait ravie ,
Si le bonheur prévenait mes desirs ! ...
Si j'étais à la cour ! si je passais ma vie
Dans le sein de la paix , du repos , des plaisirs !
Ce berger connaissait un mage.
De ses peines , de ses travaux ,
De ses chagrins , de tous ses maux ,
Il fait part à cet homme sage.
Que ne puis-je , dit-il , choisir un sort heureux ?
Le mage , après avoir interrogé les dieux ,
Dit au berger : j'apporte une bonne nouvelle ;
Jupiter exauce vos vœux.
Remerciez sa bonté paternelle ;
Il vous permet de vivre dans l'éclat ;
Aspirez aux plus hautes places ;
A votre gré , choisissez un état ;
Vous en aurez les soins , les plaisirs , les disgraces.
Vous voudriez ne prendre que le bien ;
Mais vous prendrez le tout , ou vous n'obtiendrez rien.
Voyons : voulez-vous être Astiage lui-même ?
Où - là , dit le berger ... sans doute ...
volontiers ;
Son bonheur me paraît extrême.*

E e .

*Fort bien : mais cet enfant qu'un de ses
officiers*

*Vous a remis ces jours derniers ;
Cet enfant , qui sans vous aurait été la proie
Des lions habitans de vos affreux déserts ,
Doit faire succéder la douleur à sa joie ,
S'emparer de son trône , & lui donner des
fers. . .*

*Eh bien ! vous hésitez ! quoi ! ce petit revers
Vous abat & vous décourage ! ---
Je ne veux point être Astiage ,
Fût-il maître de l'univers.*

*Mais si j'étois le ministre Harpage ! . . .
Oh ! qu'il a de talens , de richesses , d'amis ! ---
Vous avez raison . . . mais . . . il mangera son
fils. ---*

*Vous me faites frémir , & tout mon sang se
glace ;*

*S'il étoit informé du sort qui le menace ,
Il voudrait , j'en suis sûr , être ce que je suis.
Oui , je vois qu'à la cour je pourrais me
déplaire ;*

*Déjà c'est guerrier : j'aime beaucoup la
guerre ;*

*Souvent, un arc en main, je poursuis les
renards. ---*

*Sans doute il est très-beau d'affronter les
hasards ;*

*La gloire vous suivra pendant une semaine ;
L'ennemi ne pourra soutenir vos efforts ;
Ensuite vous irez recueillir chez les morts,
Tout couvert de lauriers, le fruit de votre
peine. ---*

*Le fruit dont vous parlez est un peu trop
amer ;*

*Je n'achèterai point la victoire si cher :
Je ne suis pas si sot. . . Ami, je me rappelle
Que le riche Arondate a toujours l'air riant ;
J'aime à rire. --- Eh bien ! soit, vous rirez en
voyant*

Votre épouse Cyno devenir infidelle. ---

*Cyno ! que dites-vous ? non, jamais. . . ---
Essayez,*

*Vous verrez si je ments. --- Hélas ! vous
m'effrayez :*

*Cyno me trahirait : ah ! rien de plus étrange ;
Je commence à penser que mon sort. . . Mais
enfin*

*Montrez-moi quelque part un bonheur sans
mélange ;*

*Je le prendrais pour moi. — Je chercherais
en vain ;*

La même chaîne unit la peine & le chagrin.

*Ce satrape chargé des affaires publiques,
Vous vous imaginez qu'il est vraiment heu-
reux :*

*Si vous étiez instruit de ses maux domestiques,
Je crois que son destin vous paraîtrait affreux.*

*Attaché constamment au char de la fortune,
Cet homme est en faveur, puissant, accrédité ;
Des rivaux, des procès, le défaut de santé,*

Lui rendent la vie importune.

Vous enviez le sort de cet époux :

*Que ne souffre-t-il pas ? il est sombre &
jaloux.*

*Ce riche est plus sensible à quelque bagatelle,
Au plus petit malheur, que vous ne le seriez,
Si de tous vôtres troupeaux la brebis la plus
belle).*

*Venait tomber expirante à vos pieds.
Le seul parfait bonheur qu'on goûte sur la
terre,*

Se trouve dans le caractère

Et dans l'innocence des maîtres. —

La chose étant ainsi, restons comme nous sommes ;

Je puis être chez moi le plus heureux des hommes.

Adieu , je renonce aux grandeurs.

Depuis la Fontaine , cette fable est certainement une des plus belles que l'on ait faites ; elle est très-naturelle , quoique extrêmement philosophique ; très-bien écrite , très - bien narrée , & la morale est adroitement placée dans la bouche d'un des interlocuteurs. Mr. Barbe , ainsi que beaucoup d'autres auteurs dans le même genre , n'est pas toujours aussi heureux dans ses moralités ; souvent elles sont brusques , ou triviales. J'aimerais mieux , quand le sens de la fable est clair , que le poëte laissât aux lecteurs la satisfaction de chercher eux-mêmes les leçons qu'il a voulu leur donner. Je m'étonne que si peu de fabulistes aient suivi cette méthode. Les fictions en deviendraient plus piquantes. La fable est une espèce d'énigme dont le mot est instructif ; je voudrais qu'on ne m'ôtât point le plaisir de le deviner.



V. POÉSIES *pastorales*, suivies de la Voix de la Nature, poème ; des Lettres de Sainville & de Sophie, & d'autres pièces en vers & en prose, par Mr. LÉONARD, à Genève ; & à Paris, chez LEJAY, in-8°. de 200. pages, avec des gravures.

ON peut regarder ces poésies pastorales comme des hommages rendus par un Français à la poésie allemande. La plupart des idylles qui les composent sont des traductions libres de celles de M. Gessner. Le style riche & abondant de ce poète si estimable, la beauté de son génie, son caractère de douceur & d'humanité, ont réuni tous les suffrages. En lisant les ouvrages de ce peintre du cœur & de la nature, il est difficile de se refuser à l'amour de la vertu qu'ils ne manquent jamais d'inspirer : toutes ses productions annoncent la plus belle ame, & elles ont un coloris aimable & tendre qui les distingue bien avantageusement. Quel contraste elles forment avec la plupart de celles des nations voisines ! La fureur des choses neuves semble s'y être emparé de tous les écrivains, & ils ne rencontrent presque plus que des idées extraordinaires & forcées : les contorsions de l'esprit ont succédé à l'expression simple de la

nature , & les paradoxes dangereux repa-
raissent tous les jours sous de nouvelles for-
mes , jusques dans les ouvrages de pur agré-
ment. Revenons aux idylles de M. Léonard ;
personne , peut-être , n'était aussi propre à
transporter dans la poésie française les dif-
férentes beautés des idylles de M. Gessner ;
& le caractère de génie de l'imitateur pa-
raîtra tout-à-fait analogue à celui du poete
allemand : c'est la même naïveté , la même
vérité , le même amour des hommes & de
la vertu ; . . . je ne connais rien de si at-
tendrissant que les discours que ce jeune
auteur fait tenir à deux nouveaux mariés ,
sur les enfans qui leur naîtront. Après avoir
bien promis de continuer à la mere de son
épouse tous les secours qui pourront con-
soler sa vieillesse : *Et toi*, reprend Damon ,

Et toi , Mirtis , peut-être un jour

Tu deviendras mere à ton tour !

*A ce mot je tressaille & sens couler mes
larmes.*

*O fortuné moment ! jour pour moi plein de
charmes ,*

Où les noms de pere & d'époux

Porteront à mes sens leur paisible murmure ;

Où l'amour , joint à la nature ,

E e 4

433 JOURNAL HELVETIQUE.

*Enivrera mon cœur des plaisirs les plus
doux !*

*Nous aurons des enfans ; ils seront ton image ;
Comme toi , généreux , tendres , compâtissans...*

M I R T I S.

*Ab ! tu me fais frémir ! cher Damon , des
enfans !*

L'infortune est notre partage :

Mais à des êtres innocens

Faut-il communiquer ce funeste appanage ?

Le peu que nous avons suffirait-il pour eux ?

*Quelle accablante idée ! ils seraient malheu-
reux ;*

Leur peine serait notre ouvrage ,

Et chaque jour mon triste cœur ,

En sentant de leurs bras la caressante étreinte ,

Epancherait sur eux des larmes de douleur.

D A M O N.

Cesse de te frapper d'une frivole crainte :

*Je suis pauvre , il est vrai ; mais je suis jeune
encor.*

A qui peut travailler , qu'importe la fortune ?

Va ! le courage est un trésor ;

A notre poursuite importune

La terre ouvre des sources d'or.

*Tant qu'un sang vigoureux coulera dans mes
veines ,*

*Tant que ces mains pourront agir ,
Nos enfans , sois-en sûre , ignoreront les
peines :*

*Un jour ils apprendront l'art de s'en
affranchir.*

*Pour courir au travail dès la naissante
aurore ,*

*Je m'arracherai de tes bras :
Mirtis , qu'à ce travail je trouverai d'appas !
Mais la peine à mon cœur sera plus douce
encore.*

*Quel plaisir de songer que je souffre pour
toi !*

*Quelquefois ta main bienfaisante
Daignera de mon front essuyer l'eau brûlante ,
Et tes baisers seront pour moi ,
Ce qu'est la fraîcheur d'un bois
sombre ,*

*Quand l'ardeur du midi nous fait chercher
son ombre.*

*Quand la nuit couvrira nos champs ,
En quittant mes travaux , j'irai trouver ma
mère :*

Mirtis , nous saurons , pour lui plaire ,

Varier nos amusemens.

Heures de l'amitié ! délicieux momens !

Libres des soins du jour , le loisir nous rassemble ;

En sortant de tes bras , je cours à mes enfans ,

Charmé de partager leurs plaisirs innocens ;

Les jeux cessent enfin , & nous prenons ensemble

Un repas dont toi seule as fait tous les apprêts :

Quels repas ! ô festins ! vous n'êtes rien auprès !

Là , nous aimons à nous confondre

Avec les fruits de nos amours ,

Qui, placés près de nous , écoutent nos discours ,

Et dans leurs tons naïfs s'empressent d'y répondre ;

Nous nous observons tous les deux ,

En souriant de les entendre :

Nos cœurs émus , pressés , cherchent à se répandre ,

Et des larmes de joie échappent à nos yeux.

Éc. Éc.

Il faut convenir que le genre de l'idylle est

devenu bien plus intéressant depuis que M. Gessner y a su faire entrer tous les sentimens de la nature. M. Léonard a imité avec succès celle où le poëte célèbre les charmes d'un beau matin, celle où un fils plein d'amour & de respect pour son pere, le contemple dans une espece d'extase pendant qu'il dort, celle où il décrit les beautés pittoresques de la campagne dans l'hiver, les effets d'un orage dans l'été, la naïveté de deux enfans qui s'aiment sans pouvoir démêler le sentiment qu'ils éprouvent, &c. &c. mais rien de plus délicat & d'une naïveté plus séduisante que l'idylle où une jeune bergere donne la volée à son oiseau. La traduction de cette piece insérée dans différens recueils de poésie, a fait le plus grand honneur à M. Léonard : il faut être capable de produire soi-même pour traduire ainsi. Cette imitation a été traduite à son tour en italien, par Mr. Cardinali.

Dans le poëme intitulé, *La Voix de la nature*, Mr. Léonard développe avec beaucoup de force & de noblesse les principales vérités de la morale, l'idée d'un être suprême, l'idée de la vertu, le dogme de l'immortalité ; on remarque dans cet ouvrage, des morceaux dignes du plus grand maître. L'épître sur le dégoût de la vie, nous retrace les pensées les plus frappantes d'une

lettre de la nouvelle Héroïse , sur le suicide.

Sur la fin du volume , on trouve un petit roman en lettres , où l'on reconnaît toujours la manière de l'auteur. Comme il n'écrit que d'après son ame , elle se trouve empreinte également dans sa prose & dans ses vers. Le sujet de ce roman est simple. Sainville a conçu de l'amour pour la jeune Sophie , pendant son séjour en France ; il est né à la Guadeloupe ; il y retourne ; & c'est la correspondance des deux amans que nous donne M. Léonard. Ces lettres sont écrites avec pureté , avec du naturel , & beaucoup de sentiment. Je ne puis m'empêcher de citer une partie de celle où Sainville décrit son arrivée dans sa patrie : c'est lui qui va parler. " Avec quel délicieux plaisir j'attachai mes yeux sur le lieu de ma naissance !
 " A l'aspect de cette île que je n'avais pas revue depuis mon enfance , je sentis mon cœur s'émouvoir , & des larmes d'attendrissement humecter mes joues ; je descendis dans une chaloupe , & j'allai débarquer devant la maison paternelle ; prêt d'entrer , mon émotion redoubla. Je me présente à la porte ; on m'ouvre ; je me nommai ; dans le moment je vois aller , venir , courir de tous côtés ; on m'aborde , on m'entoure. Tandis que mes regards se promenaient sans se fixer , une femme

10. s'avance, se précipite dans mes bras....
20. Oh! mon fils!... Ce mot m'éclaire; je
30. m'écrie; je la serre en pleurant de joie;
40. nos larmes se confondent. Ah! Sophie,
50. que n'étais-tu présente! tu manquais
60. seule à mon bonheur. Viens, mon aimable
70. amie; des cieux toujours ouverts,
80. un air pur, une verdure éternelle, voilà
90. les biens que je te promets. Ici, nous
100. vivrons ignorés & contents de l'être; ici,
110. nous ne serons point agités de mille pas-
120. sions étrangères qu'on rapporte du com-
130. merce des hommes. Quel fort sera le
140. nôtre! nous ne vieillirons pas; nos cœurs
150. jouiront d'une jeunesse perpétuelle, pa-
160. reille à celle de la nature. Sens-tu, com-
170. me moi, le charme de cet état paisible?
180. Conçois-tu l'inexprimable ivresse de deux
190. amans éloignés du monde, sachant se
200. suffire, & goûtant au bout de la terre
210. les délices de l'amour? La solitude qui
220. les environne les rappelle sans cesse l'un
230. à l'autre, & la douce habitude d'être en-
240. semble les rend inséparables. »

A la suite de cette lettre, on en trouve une autre du même Sainville, où il fait la description la plus curieuse de l'isle de la Guadeloupe & de ses habitans; & dans les lettres suivantes, Sophie peint son amour, les mouvemens qui l'agitent, les projets

qu'elle forme ; on prend le plus vif intérêt à son fort ; & le volage Sainville finit par lui écrire qu'ils ne doivent plus songer à leur félicité passée. Le désespoir que Sophie fait voir dans sa réponse attriste le lecteur ; l'on voudrait un dénouement qui la rendit heureuse.

VI. LES JARDINIERS, comédie en deux actes & en prose, mêlée d'ariettes, par Mr. DAVESNE, représentée pour la première fois par les comédiens Italiens, le 15 Juillet 1771. A Paris, chez la veuve DUCHESNE.

CETTE comédie, ou plutôt cet opéra comique, ressemble, pour le fond, à quantité d'autres pièces du même théâtre. C'est toujours un Colin & une Colette qui s'aiment, on ne peut davantage, & un homme plus âgé & plus riche, qui vient traverser leurs amours, en prétendant épouser la jeune fille. Malgré cela, ces sortes de pièces ne manquent jamais de finir par le mariage des deux amans. Ce n'est donc que par les détails qu'elles different les unes des autres. Dans celle-ci, le rival du jeune homme n'est pas si vieux qu'à l'ordinaire, & il est plus scrupuleux : il ne veut pas épouser Co-

lette avant que d'être sûr qu'il pourra faire son bonheur ; il s'apperçoit qu'elle a du chagrin ; il se doute qu'elle a quelque autre inclination , & la scene où il vient à bout , de tirer son secret de sa propre bouche , est très-agréable. Il envoie ensuite dégager Colin qui était allé s'enrôler de désespoir : dès qu'il l'apperçoit , il reconnaît son neveu , & il fait son bonheur en lui cédant Colette.

M. d'Avesne a mis à la tête de sa piece ce vers de l'Art poétique de Boileau :

Jamais de la nature il ne faut s'écarter.

Il est certain qu'il a suivi très-fidèlement cette épigraphe. Il y a beaucoup de naturel dans cet opéra comique , & l'auteur n'est pas tombé dans le défaut , si commun aujourd'hui , de faire tenir à des payfans , des discours aussi raffinés & aussi spirituels qu'aux habitans de la capitale.

VII. LETTRE *sur la Dunciade de Mr. PALISSOT, & sur l'Homme dangereux, comédie du même auteur.*

Vous voulez donc absolument , Monsieur , savoir quel est mon sentiment au sujet de la Dunciade. Mes réflexions sur cet ouvrage auront deux objets , le genre de la

fatyre en général, & la manière dont Mr. *Palissot* a exécuté son poëme.

Savez-vous, Monsieur, pourquoi nous voyons la plupart des gens honnêtes marquer tant d'aversion pour toute espèce de fatyre? c'est que l'auteur fatyrique se dispense presque toujours d'exposer ses motifs de proscription; c'est qu'il n'y a point de genre où l'on soit plus à portée de satisfaire ses ressentimens particuliers. Qu'un journaliste rende compte d'un livre nouveau; s'il le condamne, il expose ses raisons, il discute l'ouvrage, pose des principes, en fait l'application; en un mot, c'est un procès dont il est rapporteur, & dont le public seul est juge. L'auteur d'une fatyre, au contraire, se constitue juge souverain, de sa propre autorité, & ne rend aucun compte. Il prononce, flétrit, ridiculise à son gré, & commence par mettre ses arrêts à exécution. Son succès ne dépend pas de la justice de sa cause; il dépend de son talent pour le sarcasme. On a vu des épigrammes injustes jeter du ridicule sur des hommes d'un très-grand mérite. Il ne s'agit pas d'examiner le sujet de la dispute; les bons mots font rire, & le plus plaisant triomphe. Or, je le demande à tout esprit sensé, un talent qui peut être si funeste, doit-il être toléré chez un peuple humain &

& juste ? s'il est souffert, un homme estimable, qui a passé sa vie à acquérir un mérite solide, sera donc exposé sans cesse à se voir immolé au caprice du premier imprudent à qui le hazard fournira quelques faillies heureuses ! Et c'est là, Monsieur, une autre considération qui me paraît bien forte contre le genre satyrique. La satyre est une arme vraiment meurtrière. Supposé, ce qui est si souvent incertain, supposé que l'auteur attaqué le soit avec raison, combien la punition n'est-elle pas au dessus du délit ! Un homme vous ennuie par une production que vous êtes libre de ne pas lire, & vous risquez de le faire mourir de chagrin, ou d'empoisonner le reste de sa vie ! Ceux qui connaissent la sensibilité de l'amour-propre offensé ne prendront pas ceci pour une exagération. Il y a un exemple qu'on ne peut malheureusement révoquer en doute. L'Abbé Cassagne est mort de douleur pour avoir vu son nom imprimé dans les satyres de Boileau. Une critique décente & motivée n'a jamais produit d'effet aussi cruel. Je me mets à la place de Despréaux ; je sens que le souvenir d'un tel malheur m'eût tourmenté de remords le reste de mes jours. Je ne voudrais point, à ce prix-là, du titre pompeux de législateur de notre Parasse. Ce fait terrible devrait faire tomber

la plume des mains de tout auteur satyrique. Que l'on cite après cela l'autorité de Boileau, & que l'on voie si ce n'est pas faire le procès à ce célèbre versificateur : que l'on réfléchisse d'ailleurs, que lui-même a été souvent injuste ; qu'il a mal apprécié Quinault, Boursaut, & même Perrault à quelques égards, & que si la postérité se fût entièrement rapportée à ses jugemens, il l'eût quelquefois induite en erreur. D'un autre côté, où est l'inconvénient d'user d'indulgence envers un auteur médiocre ? Quel est le mauvais livre qui ait vraiment réussi ? on a vu des productions de mauvais goût usurper quelque succès, quoique toujours disputé ; mais en peu de tems le bon goût reprend naturellement le dessus, & tout est remis à sa place.

Vous sentez à présent, Monsieur, jusqu'à quel point la satire est un emploi odieux ; mais combien n'est-elle pas plus indécente, lorsque l'écrivain satyrique est lui-même un auteur médiocre, & qu'il attaque des hommes d'un talent reconnu ! La moindre punition qu'il doive redouter, n'est-elle pas cet excès d'opprobre dont il voudrait couvrir ceux dont le mérite est supérieur au sien ? L'auteur de la Dunciade nous met dans le cas d'examiner sévèrement ses titres littéraires. Des préaux eût résisté, sans doute, à un pareil.

examen. Pour avoir quelque apparence de droit à faire des satyres comme les siennes, il fallait être capable de l'art poétique, & du lutrin. Mais quels sont enfin les droits de *M. Palissot*? une histoire des rois de Rome, écrite du style le plus mesquin, remplie d'antitheses & de faux-brillans; deux ou trois pieces de théâtre tombées, & la comédie des philosophes. Cette dernière piece a réussi: sans les personnalités dont elle est pleine, est-il bien sûr qu'elle eût eu le même succès? Voilà cependant quels sont les titres avec lesquels *M. Palissot* vient attaquer trente ou quarante écrivains qui ont obtenu l'estime & les applaudissemens du public! & les hommes qu'il satyrise le plus vivement sont précisément ceux qui nous ont donné de meilleurs ouvrages. C'est *M. Diderot*, littérateur & philosophe célèbre, qui a su mettre plus d'esprit & d'idées dans la seule *Lettre sur les sourds & les muets*, que bien des auteurs n'en mettront toute leur vie dans leurs productions volumineuses; c'est *M. Marmontel*, l'un des meilleurs écrivains en prose que nous ayons aujourd'hui, & dont les contes charmans sont encore l'amusement de toute la France; *M. d'Arnaud*, à qui nous devons l'histoire touchante de la *Bedayere*, celle de *Fanni*, les drames pathétiques de *Comminge*, d'*Euphémie*, & qui a

fait verser plus de larmes délicieuses , que M. Palissot n'en eût fait verser de rage à ses ennemis , si ses satyres eussent eu l'effet qu'il en attendait ; M. Duclos , un des plus beaux esprits de ce siècle ; M. Sedaine , l'un de nos auteurs qui entendent le mieux l'art du dialogue & celui des caractères ; M. Lemierre , dont le poème de la peinture offre , quoi qu'on en dise , des tableaux très-piquans , très-énergiques , beaucoup de vers bien faits , & plusieurs tirades que des critiques difficiles ont trouvé dignes de Boileau ; M. Saurin , auteur de plusieurs drames applaudis , & sur-tout de la jolie comédie des *Mœurs du tems* , l'une des meilleures pièces en un acte que nous ayons au théâtre ; M. Colardeau , si connu par sa lettre d'Héloïse , & par la tournure harmonieuse de ses vers , &c. &c. Quels sont , au contraire , les talens que l'auteur de la Dunciade veut immortaliser ? quels sont les hommes fameux dont il propose les écrits à l'admiration publique ? C'est M. Poinfinet de Sivry son beau-frère , qui a travesti Anacréon , qui a fait Briseïs , qui a fait Ajax , & qui s'est mis de fort mauvaise humeur contre le parterre qui l'a sifflé : (ce M. Poinfinet est le Sophocle du siècle) ; c'est M. le Brun connu par quelques odes très-médiocres & entr'autres par celle qu'il a adressée à M. de Voltaire

au sujet de Mademoiselle Corneille ; chef-d'œuvre de poésie amphigourique : (ce Mr. le Brun est Pindare & Lucrece) ; c'est encore M. Clément qui a publié une critique si grossière, des meilleurs poèmes de ces derniers tems, & qui pour cela est le Boileau du siècle de Louis XV ; enfin c'est M. Palissot lui-même, qui est l'Aristophane, le Moliere, le Pope, & même un peu le Socrate moderne. En vérité, Monsieur, il y a des instans où l'on a peine à croire de telles prétentions, sérieuses. A-t-on jamais vu sur le Parnasse de pareilles mascarades ?

Il est tems de vous faire connaître la Dunciade comme production littéraire. Figurez-vous un poème en dix chants, qui n'ont aucune liaison entr'eux, & dont la plupart peuvent être supprimés ou remplacés par d'autres, sans faire le moindre tort à la totalité de l'ouvrage. Vous vous rappelez que le sujet de la Dunciade de Pope, est le rétablissement de l'empire de la Déesse *Stupidité* dans la Grande Bretagne ; il est bien question aussi du regne de la *Stupidité* dans celle de M. Palissot : mais c'est d'une manière vague ; vous y trouverez autant de sujets que de chants. L'un est intitulé, *les Menus Plaisirs* ; l'autre, *la Harangue* ; les autres, *le Boudoir*, *le Blücher*, &c. Dans le chant des *Menus Plaisirs*, on

détaille ces ouvrages, qui font les délices de la Déesse; dans celui de *la Harangue*, elle fait un long discours, très-digne d'elle, à ses sujets; dans *le Boudoir*, elle accorde ses faveurs à celui qu'elle a choisi pour général; dans le chant du *Bûcher*, elle veut livrer au feu quelques écrits dictés par le bon goût: mais la flamme retombe sur les ouvrages qu'elle protège, & vient les consumer. Vous voyez, Monsieur, que ces différentes fictions n'ont pas grand rapport entr'elles: il en est de même des six autres chants; ce défaut d'ordonnance ôte au poème toute espèce d'intérêt; jamais un chant n'excite de la curiosité pour celui qui doit le suivre; c'est une espèce de nomenclature, où l'on cherche ce que l'auteur a dit des écrivains que l'on connaît. Il y a cependant quelques fictions dont le fond est assez plaisant: l'expression ne l'est jamais; & voilà ce qui achève d'en rendre la lecture tout-à-fait difficile. Par exemple, il faut convenir que l'idée des ailes à l'envers que la Stupidité donne à l'un de ses favoris, est une invention très-comique; elle est prise de la *Dunciade* de Pope: mais rien de moins gai que la manière dont elle est rendue dans Mr. Palissot; rien de si lourd que les quatre vers qui terminent la tirade.

*Plus l'animal s'obstinait à grimper ,
Plus il luttait contre son caractère ,
Et plus son aile agile en sens contraire,
Dans le Bathos le forçait à ramper.*

Une aile qui force à ramper dans le Bathos ?
Est-ce ainsi que s'exprime la bonne plaisanterie ? En général , ce poème est écrit avec la facilité la plus monotone , la plus assoupissante. Qu'un écrivain vienne assommer ses lecteurs avec des discours académiques ou des traités de morale , tant pis pour eux ; c'est leur faute ; le titre les a avertis ; ils ont dû s'y attendre. Il étoit réservé à M. Palissot d'endormir le public avec de la satire. On a toujours cru qu'il n'étoit pas difficile de montrer de l'esprit lorsqu'on se permet tout : mais on n'a jamais rien vu au dessous d'une méchanceté ennuyeuse. Aussi, Monsieur , n'y a-t-il guere d'ouvrages qui ait été plus mal reçu que celui-ci. Ce n'est point un soulèvement dans les esprits qu'il a excité : c'est un mépris universel ; aucun des auteurs attaqués n'a daigné y faire la moindre réponse , & cette satire divisée en dix chants , ce long poème , où près de quarante personnes connues sont cruellement maltraitées , n'a pas produit une seule épigramme , même de quatre vers.

La Dunciade avec les notes, quelques lettres & quelques mauvais vers à la louange de l'auteur, occupent la première partie. Mr. Palissot nous donne dans un second volume, des *Mémoires pour servir à l'histoire de notre Littérature*. C'est une notice par ordre alphabétique, de la plupart des auteurs du siècle de Louis XIV. & du siècle présent. En général, les écrivains morts y sont appréciés avec assez d'impartialité, & les anciens y sont vengés contre les attaques des beaux esprits modernes : mais dans les articles des écrivains vivans, on reconnaît l'auteur de la Dunciade. Mr. Palissot n'a su être, ni sérieux ni plaisant quand il le falloit. Dans ces Mémoires, où le ton de plaisanterie est fort déplacé, si son intention étoit de leur donner quelque consistance, il s'égaie indécemment sur le compte des auteurs dont il n'aime pas les productions; il place la naissance de l'un en 1709, & lui fait ainsi le présent gratuit d'une quinzaine d'années qu'il n'a pas; il suppose qu'un autre est mort en 1762, quoique depuis ce tems il ait fait imprimer plusieurs ouvrages, que tout le monde connaît; enfin, par une raillerie des plus fines, il désigne Montmartre pour le lieu de la naissance d'un autre écrivain. Il est incroyable quels efforts il fait pour nous démon-

trer que les contes de M. Marmontel sont de mauvais ouvrages ; c'est un échafaudage de preuves qui montrent l'idée qu'a eu l'auteur lui-même de la difficulté de son entreprise. Au reste, on trouve dans ces mémoires une notice supérieure ; c'est celle qui concerne M. Rousseau de Geneve. Je vous avoue qu'en lisant cet article, j'ai été surpris de la sagacité peu ordinaire avec laquelle il est traité ; en lisant jusqu'au bout, j'ai appris que ce morceau n'est point de M. Palissot, mais de M. Romilly, pasteur de l'église de Geneve, le même qui a fourni à l'Encyclopédie les articles *tolérance* & *vertu*.

Ce n'est pas tout, Monsieur, il a paru dans un troisième volume, & en même tems que la Dunciade, une comédie de M. Palissot, ayant pour titre *L'Homme dangereux*. L'auteur nous fait, dans une préface, l'histoire de sa piece ; il la composa, dit-il, dans le plus grand secret, & il en traça le principal caractère, d'après l'idée injurieuse que ses ennemis ont donnée de sa personne ; son dessein était d'avouer cet ouvrage, dès qu'ils l'auraient applaudi, & de jouir ainsi de leur confusion. Voilà ce dont il croit devoir instruire le lecteur : voici maintenant ce qu'il veut lui cacher, & ce qui, cependant, est devenu très-public. Afin qu'on ne le soupçonnât pas d'être l'auteur de cette comédie,

il sollicitait ouvertement des personnes puissantes, d'empêcher qu'elle ne fût mise au théâtre; son intention n'était pas de réussir; aussi lorsqu'on lui apprit qu'on avait égard à ses instances: quoi! s'écria-t-il dans le premier mouvement, *elle ne sera pas représentée!* C'est ainsi qu'il se trahit lui-même, & que les rieurs ne furent pas du côté qu'il avait cru. Le principal personnage de cette comédie est un scélérat, nommé Valere, qui répand des libelles affreux contre un honnête homme qui lui donne sa fille; pour tirer de cette noirceur un double profit, il l'attribue à son rival. M. Palissot appelle cela un caractère comique, & c'est avec de pareils rôles qu'il prétend faire revivre la gaieté nationale. Il a dit quelque part, que le personnage de Beverley était fait pour la Greve: toute la différence que j'y vois, c'est que son *Homme dangereux* est fait pour les galeries; encore, à l'examiner de près, est-il bien plus coupable que le joueur de M. Saurin. Les crimes de Beverley sont, pour ainsi dire, involontaires; il est égaré par une passion violente; au lieu que le Valere de la nouvelle pièce abuse, avec réflexion, de la confiance qu'on a en lui, pour faire courir des calomnies contre son bienfaiteur. Ainsi, cette pièce n'est point une tragédie, parce qu'elle ne fait pas pleurer; & ce n'est

pas non plus une vraie comédie , parce qu'elle ne fait pas assez rire. L'auteur objectera l'exemple du Tartufe : on lui répondra qu'il a fallu tout l'art de Moliere pour mettre ce rôle au théâtre ; on lui répondra qu'il fallait , comme ce grand écrivain , tirer d'un sujet peu comique , des situations plaisantes ; au lieu qu'excepté la scène de l'imprimeur , qui vient découvrir la scélératesse de Valere , en lui demandant son paiement , tout le reste n'est qu'un tissu d'horreurs de la part de cet *homme dangereux* , ou de déclamations très-sérieuses contre les philosophes modernes , & le genre larmoyant. Voici comme il peint son rival qu'il accuse d'être philosophe : *Il s'en donne le nom* , dit-il ,

Comme tous ces Messieurs qui , fiers de leur raison ,

*Se croyant appelés à réformer la terre ,
A tous les préjugés ont déclaré la guerre :
Petits pédans obscurs , qui pensent à la fois
Eclairer l'univers & régenter les rois ;
Fanatiques d'orgueil , dont la folle manie
Est de se croire un droit exclusif au génie ;
Flatteurs en affichant le mépris des grandeurs ;
De tout ce qu'on révere audacieux frondeurs ;*

*Pleins de crédulité pour des faits ridicules ;
 Et sur tout autre objet sottement incrédules ;
 Pensant que rien n'échappe à leurs yeux
 — pénétrants ,*

*Prêchant la tolérance , & très-intolérans ;
 Qui , sur un tribunal érigé par eux-mêmes ,
 Jugent tous les talens en arbitres suprêmes ;
 De quiconque les flatte , orgueilleux protec-
 teurs ,*

*De quiconque les brave , ardens persécuteurs.
 Enfin , du monde entier s'arrogeant les hom-
 mages ,*

Pour avoir usurpé la qualité de sages.

Il y a de la vérité & de l'énergie dans cette peinture ; mais cela n'est point plaisant : c'est le style de la satire , & non de la comédie. Le grand défaut de M. Palissot est de vouloir toujours être gai , & d'être né triste. Cependant on trouve deux ou trois traits comiques épars dans différentes scènes : *apparent vari nantes* &c. Ce portrait que fait l'Homme dangereux , de son futur beau-père , est assez dans le style du genre.

*Fier de son lourd bon sens , il se croit fort
 habile ;*

Je conviens qu'il n'est pas tout-à-fait imbécile :

*Mais il s'en faut si peu ! son obstination
Prouve un fond de bêtise & de présomption ;
Qu'on n'assembla jamais dans un degré plus
rare.*

*C'est trop que d'être sot à la fois & bizarre ;
Et mon dégoût pour lui ne saurait s'exprimer.*

M A R T O N.

*Mais cependant , Monsieur , il paraît vous
aimer.*

V A L E R E.

*Oui, l'on fait malgré soi de si tristes conquêtes !
Le malheur de l'esprit est de charmer les bêtes.*

Enfin , Monsieur , la ressemblance de ce caractère avec celui du Méchant , n'a échappé à personne ; & tout l'avantage est pour l'ouvrage de M. Gresset , qui est beaucoup plus brillant , beaucoup plus spirituel , infiniment mieux écrit , & où il se trouve même une situation fort plaisante , celle du jeune fat , qui s'efforce de le paraître plus qu'il ne l'est en effet , pour éviter d'épouser sa maîtresse.

Cette comédie est suivie de mémoires sur

la vie de l'auteur, dans lesquels M. Palissot entreprend de réfuter toutes les accusations que l'on a formées en différens tems contre sa personne. On doit le plaindre bien sincèrement, d'avoir à se justifier de telles imputations,

P. S. Vous observerez que les Français ne sont pas les seuls qui servent d'aliment à la lourde méchanceté de Mr. *Palissot*; il a aussi répandu sa bile noire, & en même tems impuissante, sur les meilleurs écrivains de l'Allemagne. Mais ce qui doit consoler ces hommes respectables, c'est que la nation Française a cassé les prétendus arrêts de Mr. *Palissot*, & continue à regarder les Allemands comme des génies favorisés de la nature, & qui en ont encore la noble simplicité, & la riche invention.





TROISIEME PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

I. NOUVELLES *de la Société Littéraire de Bâle, ou Lettre de Mr. CHR. L. L. étudiant en philosophie, adressée à Mr. MÉQ... étudiant en théologie dans l'Université de Tubingue.*

Vous vous adressez à moi, mon cher Cousin, pour savoir quelles sont les études de théologie que l'on peut faire à Bâle ! de tems en tems, il est vrai, j'y vais passer quelques jours, & même alors j'ai l'avantage de loger chez un habile professeur de la sacrée faculté ; mais, destiné aux armes, ne serai-je pas plus compétent à vous entretenir des manœuvres du régiment qui est ici en garnison ? Après tout, nos militaires se soucient peu d'être mis dans les gazettes en pleine paix ; ils se réservent de faire parler d'eux dans les occasions où il s'agira de combattre pour le roi. Je vous dirai donc

que je viens d'entendre le beau discours que l'aimable professeur M. BASLER a prononcé ce matin , à l'université de Bale , pour la prise de possession du décanat de la faculté de philosophie. Son dessein était de prouver la *possibilité physique* des miroirs ardents employés par Archimède , pour mettre le feu à la flotte de Marcellus. Abstraction faite de l'authenticité de cette histoire, peut-être fabuleuse, il faut convenir que ce profond mathématicien * a parfaitement contenté son nombreux auditoire : suivant son hypothèse, plusieurs vaisseaux romains ont pu être réduits en cendre.

Mais ce ne sont pas des combats de terre ni de mer dont vous vous informez. La sainte guerre théologique , les thèses , les leçons de messieurs les docteurs & professeurs de théologie, BECK, BOURCARD, & HERZOG, que l'on assure être du plus grand goût; voilà sur quoi vous insistez. . . . Je ne toucherai pourtant ici qu'au seul exercice hebdomadaire de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE BALE , établie depuis peu d'années , comme en ayant été plus d'une fois specta-

* Les mathématiques sont le fort de Mr. Basler , quoique professeur en hébreu ; mais on sait qu'à Bale c'est le fort qui distribue les chaires : en est-il de même à Tubingue ?

teur. Elle s'assemble dans la maison de mon respectable hôte, M. BECK. Il en est le PROTECTEUR avoué; car le Souverain reconnaît, par les égards les plus gracieux, la capacité, le zèle éclairé, & les travaux utiles de cet excellent homme. Cette Société a son sceau particulier, un *président* sous le protecteur, avec des membres *ordinaires*, dont le goût pour le travail est décidé; & des membres *honoraires*, parmi lesquels on compte des auteurs célèbres, des communions réformée, anglicane & luthérienne. J'y remarque régulièrement quelques jeunes ministres de cette dernière: & faut-il s'en étonner, depuis qu'un moine, oui, un moine très-louable, a mis la tolérance en drame? Quoi! parce que vous êtes né dans le sein de la confession d'Augsbourg, & moi dans celui de la confession de foi helvétique, en ferions-nous, pour cela, moins bons parens & intimes amis?

La Société tient une séance par semaines, dans la nombreuse bibliothèque de M. Beck, qui remplit trois vastes appartemens de file, & où les curieux de tous les pays peuvent satisfaire leur choix en tout genre. Dans ces assemblées, on s'exerce à la dispute sur des endroits d'un ouvrage de M. Beck, intitulé, * *Synopsis Inst. Univ. Theol. nat.*, &c.

* La notice des autres ouvrages de Mr. de

rer... l'on y développe aussi, par manière de conférence, certains textes de la Bible... Les discours oratoires en latin, que j'y ai entendus, ont roulé sur des matières trop respectables pour être appréciées par mon faible suffrage; mais ils m'ont touché, par la force & l'ordre lumineux qu'y répandent les académiciens. Enfin ces Messieurs adjugent des prix modiques au meilleur mémoire sur la question qu'eux-mêmes ont proposée. La politesse du protecteur, du président, & des membres de cette Société, rendent l'accès de leur salle facile aux étrangers de mérite, & aux proposans, ou étudiants en théologie, qui cherchent à se distinguer par leur application.

Chaque année, au mois de Septembre, la Société littéraire se produit avec plus d'éclat dans la grande salle des docteurs de la cathédrale : les quatre facultés s'y ren-

Protecteur serait trop longue ici. Sa concordance de la Bible, qui a paru dernièrement en 2 vol. in-fol. en forme de dictionnaire, est, suivant les connaisseurs, beaucoup plus parfaite que celle de Dom Calmet. D'ailleurs, Mr. le Docteur Beck, professeur de l'A. T. étant aussi *lecteur* de l'Institut de Frey & Gryneus, est par-là appelé à la publier de plusieurs morceaux que cette nouvelle fondation l'engage à composer.

dent en corps , ainsi que le clergé & les étudiants. Quelques membres de la Société, choisis pour cela , y brillent par des harangues ; d'autres , par des theses imprimées & soutenues sous la présidence du protecteur M. Beck. La solemnité se termine par la lecture des statuts & des noms des membres de la Société. Je m'informerai , pour vous en rendre compte une autre fois , des matieres à traiter dans la congrégation publique de Septembre prochain. Cet échantillon ne suffit-il pas pour vous faire juger si l'étude de théologie peut fleurir à Bâle , & si l'émulation y manque d'aiguillon ? Mais ce n'est point mon affaire d'inviter les étrangers , cultivateurs de cette auguste science , à s'en prévaloir s'ils le desirent , en accordant la préférence à un séjour d'ailleurs aussi charmant que celui de Bâle , & qui inspira , en le quittant , ce tendre adieu à la muse d'Erasme :

Jam, Basilea , vale, quâ non urbs altera
multis

Annis exhibuit gratius hospitium.

*Hinc precor omnia lætâ tibi , simul
illud, Erasmo.*

Hospes uti nè unquam tristior adveniat.

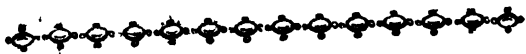
De tout mon cœur cependant , mon

côusin , qu'il aborde à Bâle des étudiants par
milliers , d'aussi belle humeur , & qui tâ-
chent même de surpasser en science *ce sage*
auteur de l'éloge de la Folie !

Tout à vous ,

CHR. L. L. étudiant
en philosophie.

Hünigues , ce 2
Juillet 1771.



II. OBSERVATIONS générales sur la culture des mûriers blancs en Suisse.

DEPUIS que l'histoire naturelle , cette
science si intéressante pour l'humanité , a
atteint le degré de perfection où nous la
voyons dans ce siècle éclairé , nos connais-
sances physiques se sont rectifiées à divers
égards ; & depuis que plusieurs philosophes
estimables ont tâché d'appliquer leurs dé-
couvertes à l'économie rurale , d'anciennes
erreurs , & des préjugés nuisibles ont cédé
à la force de la vérité. Il est cependant des
pays , tels qu'une grande partie de la Suisse ,
où l'habitude & l'attachement aux anciens
usages ont arrêté trop long-tems les avan-
tages d'une nouvelle culture. Nos respec-
tables ancêtres , accoutumés à une vie fru-

gale & laborieuse , avaient peu de besoins imaginaires ; ils contentaient aisément leurs besoins réels , & la nature , chérissant de pareils élèves , leur fournissait d'abondantes récoltes dans les divers genres de cultures qui étaient dès long-tems introduites dans le pays. Les habitans de cet heureux état , contents du nécessaire physique , se mettaient peu en peine de s'enrichir par les productions des climats éloignés ; ils auraient také de folie quiconque eût voulu y en introduire. Si du moins ce scrupule , fruit de l'aimable simplicité de leurs mœurs , en frustrant la patrie de cette opulence qui suit toujours l'amélioration de l'agriculture , & l'établissement du commerce , eût pu nous garantir de l'exemple contagieux du luxe , & de cette façon de vivre efféminée , si peu digne d'un peuple qui descend des anciens Helvétiens , nous n'aurions rien perdu au change. Mais en envisageant les hommes tels qu'ils sont en effet , & non point comme ils devraient être , on conviendra que si les Suisses , en changeant leur façon de penser , qu'on décore aujourd'hui du titre de gothique , n'avaient pas imité une partie de l'industrie de ces nations dont ils voulaient imiter les travers , nous nous trouverions au rang des plus misérables peuples de l'Europe.

Mais s'il est certain que diverses branches de commerce & de culture ont été très-avantageuses à la Suisse ; d'autres , au contraire , lui ont été nuisibles ; telle est , par exemple , la trop grande multiplication des prairies artificielles , sur-tout celle des treflières , qui exigent un bon terrain , de même que les plantations de garance , qui enlève à l'agriculture quantité de bras , & beaucoup d'engrais. Les circonstances fâcheuses où la dernière disette de grains a plongé la plupart des Républiques Suisses , ne nous font que trop sentir la nécessité de bannir toute espèce de culture qui pourrait s'établir aux dépens de celle du bled , cette source principale & inépuisable du bien-être & de l'indépendance d'un peuple libre.

La culture des mûriers blancs ne fera jamais de ce nombre ; non seulement elle ne fait aucun tort à celle des grains , mais même elle la favorise , par les raisons que je vais alléguer.

1^o. Nous avons en Suisse quantité de collines stériles & arides , où la tenacité d'un sol graveleux , qui n'a jamais été ameubli par les labours , ne favorise la végétation d'aucune espèce de plante utile ; le mûrier aime un pareil terroir , qui généralement se trouve entre-mêlé d'une terre brune , ou noirâtre , sur-tout s'il est bien exposé au

soleil ; c'est dans un pareil emplacement, que la nature ne semble avoir destiné qu'à la culture du mûrier, où la société économique de la ville de Bienne a formé ses principales plantations ; les arbres y prospèrent au mieux , & à mesure que leur ombrage s'est étendu, on a vu ce terrain, qui auparavant fournissait à peine la nourriture de quelques chevres, s'embellir successivement de différentes sortes de grains, de légumes & de gramens artificiels, dont la beauté variée étonne les cultivateurs.

2°. Le mûrier n'exige aucun engrais, excepté un peu de rablon, lors de la plantation, & de tems à autre, quelque peu de la litiere des vers à soie ; il serait même nuisible à la qualité des feuilles ; de fréquens labours sont le meilleur moyen de bonifier un pareil sol ; & comme un bon ouvrier peut dans un seul jour fossayer 500 pieds d'arbres, cette main-d'œuvre ne préjudiciera pas beaucoup à la culture de première nécessité. L'éducation des vers à soie ne lui causera pas plus de tort ; un seul ouvrier entendu, aidé de trois femmes & de six enfans intelligens, qu'il aura pendant un mois seulement à sa disposition, peut aisément soigner 9 à 10 onces de graine.

3°. Les feuilles de mûriers entés, sont une excellente nourriture pour les vaches

à lait; on peut, sans beaucoup de peine, les ramasser après les premières gelées d'automne, tems où, en secouant l'arbre, il se dépouille de toutes ses feuilles, avec lesquelles on peut bonifier de mauvais foin, en le mêlant par couches d'un demi-pied de hauteur.

On n'a fait jusqu'ici en Suisse que de faibles efforts pour rendre plus commune la culture du mûrier blanc; on doutait toujours qu'un arbre originaire des régions qui avoisinent l'équateur, pût se naturaliser dans nos montagnes helvétiques, de même que l'insecte délicat qui s'en nourrit. On est revenu d'une pareille erreur, depuis qu'on a vu dans divers pays septentrionaux de l'Allemagne, & même sur les rivages si long-tems glacés de la mer Baltique, s'élever des forêts de ces arbres, & faire des récoltes de soie.

La réussite des soies en ce pays ne doit plus être mise en doute; on fait actuellement, par des expériences réitérées, faites dans les environs de Bienne & à Vevay, que d'une même quantité de graine, & cela dans des essais de 5 à 6 onces, on tire au moins un tiers de cocons plus qu'en France. On a prouvé que 7 à 8 liv. de ces cocons nous rendent une livre de soie nette; ce qu'on doit au reste attribuer à la qualité

marneuse de nos eaux, qui facilitent la dévidation, au point qu'il ne reste pas de peaux autour de la nymphe.

Malgré tous les avantages que promet à notre chere patrie la culture des mûriers blancs, nous ne devons pas nous flatter que jamais leur produit puisse faire un objet considérable de commerce, aussi longtemps qu'il n'y aura que des Sociétés économiques, & quelques particuliers des villes, qui formeront des établissemens de mûriers. Si l'on ne peut réussir à faire goûter cette espèce de culture aux habitans de la campagne, jamais nous ne ferons à même d'occuper des manufactures un peu considérables. Ce sont les paysans qui les entretiennent en France, c'est cette classe si utile de citoyens, qui, en faisant tout par eux-mêmes & sans frais, procurent un produit réel pour le pays. Mais il ne sera pas aisé de les engager à faire une pareille entreprise, sur-tout si les Sociétés économiques la proposent; ils font dans une certaine défiance à leur égard, parce que, disent-ils, les nouvelles branches de culture restent. Ces méthodes singulieres de culture qu'on leur a tant prônées, n'ont pas toujours réussi suivant leur attente.

Voici un moyen qui peut-être serait plus efficace, pour établir par-tout de petites

plantations de mûriers, que les projets & les prix que proposeraient les Sociétés économiques, & dont les seuls habitans des villes profitent; ce serait d'engager les magistrats de chaque ville, de former, aux frais du public, de vastes pépinières de mûriers, toujours subsistantes & fournies, afin qu'on pût en délivrer gratuitement aux habitans de la campagne, en planter sur leurs propres fonds, & aux communautés qui destineraient à cet usage une partie de leurs pâtures; alors il serait utile d'encourager ces premiers essais par des prix. Il n'y aura, sans doute, que trop de personnes qui envisageront ces idées comme des chimères impraticables. Mais je prie ceux qui pourraient penser ainsi, de se souvenir qu'on a éprouvé dans tous les pays qui approchent de notre climat, beaucoup de difficultés à introduire la culture des mûriers; & cependant aujourd'hui, grâce à de sages arrangemens, on les y cultive avec beaucoup d'avantages. Si Henri IV, ce prince éclairé, que ses vertus ont rendu immortel, eût cédé aux oppositions qu'on fit naître de tous côtés, pour le détourner du sage projet qu'il avait conçu d'introduire cette culture dans ses états; s'il s'était rendu aux instances de son ministre, le sage Sully, qui, dans cette occasion, eut aussi la faiblesse de se

laisser entraîner par le torrent des préjugés vulgaires, la France serait privée aujourd'hui de l'une des plus riches sources de ses revenus & de son commerce.

Des citoyens-patriotes qui font encore en grand nombre la gloire & le bonheur de nos différentes Républiques Suisses, pourraient aussi, à défaut des gouvernemens seconder ces vues, & prendre, s'ils les approuvent, les arrangemens que leur esprit éclairé leur présenterait. Ayant établi, sans beaucoup de frais, des semis & des pépinières considérables de mûriers blancs, dans une campagne où j'ai formé une plantation assez étendue; je me propose de distribuer, comme je viens de le conseiller, des arbres prêts à être plantés à demeure. J'ai engagé quelques cultivateurs intelligens à les accepter, & à les placer dans un terrain convenable, en leur offrant toutes les instructions nécessaires à ce sujet, de même que les premières graines de vers à soie. Si l'on s'y prenait de cette façon, nous verrions encore de nos jours, le produit de nos récoltes en soie, égaler les sommes considérables que nous payons actuellement aux étrangers à ce sujet.

(*La suite pour le mois prochain.*)



III. EXEMPLES de l'amour maternel, par Mr. d'ARNAUD.

Si la nature a fixé quelque part le siege de la sensibilité, on pourrait dire que c'est dans le cœur d'une mere; c'est là que la tendresse se plaît à régner dans tout son empire, qu'elle fait voir son désintéressement comme sa vivacité; n'oublions jamais cette admirable réponse d'une Dame qu'un religieux voulait consoler de la perte de son fils unique, en lui rappelant la résignation d'Abraham, prêt d'immoler Isaac pour obéir aux ordres de Dieu: Ah! mon pere, Dieu n'aurait jamais commandé ce sacrifice à une mere! jusques parmi les animaux les plus féroces, nous trouvons des prodiges de l'amour maternel; je me bornerai à trois exemples que nous offre notre espece. Je n'en connais point de plus touchants, & je les rapporterai dans toute la simplicité des faits.

I.

Lady Henriette, d'une des premieres maisons de l'Angleterre, possédait avec toutes les graces de son sexe, les qualités distinctives de sa nation; elle joignait un es-

prit solide & réfléchi à l'ame la plus sensible & la plus élevée. Sa douceur était une vertu, & non une faiblesse ; elle aimait les arts , tout ce qui annonce la vraie grandeur : dans des tems plus reculés , c'eût été une héroïne. On ne fera pas surpris que son cœur fut susceptible de l'énergie des passions , & ressentit sur-tout la violence de l'amour. Les femmes , celles même qui sont les plus vertueuses , attachent une idée de magnanimité à ce sentiment ; c'est leur bravoure , leur point d'honneur , leur idole favorite ; leur tendresse croît en proportion de leur orgueil , & l'infortune embellit à leurs regards d'un nouveau charme l'objet qu'elles aiment. Lady Henriette avait déjà refusé nombre de partis , qui ne lui offraient que des richesses ou les frivoles avantages du rang ; il lui fallait un époux qui méritât par lui-même de plaire & d'obtenir la préférence : elle crut avoir trouvé ce choix dans un jeune étranger , dont nous cacherons le véritable nom sous celui de Mélicourt. La France était sa patrie , il était gentilhomme & fils d'un des plus beaux génies dont ce pays puisse s'applaudir ; Mélicourt n'avait point dégénéré ; connu déjà par ses talents & par des agréments que l'esprit de société semble donner aux seuls Français , il ne perdit aucune de ses perfec-

tions aux yeux de Lady Henriette ; elle avait l'ame trop noble pour dissimuler sa défaite ; elle avoua un penchant qu'elle avait inspiré ; enfin Mélicourt lui plut au point qu'ils formerent un mariage clandestin ; cette union vint à se découvrir : la famille de Lady Henriette n'avait à reprocher à Mélicourt que son peu de fortune. On ne lui pardonna point cette faute du sort , & les deux époux furent obligés de quitter l'Angleterre. Il choisirent Paris pour leur asyle ; l'immensité de cette capitale , le nombre de ses habitants , la variété des sociétés , qui , si l'on peut le dire , se perdent les unes dans les autres , la multiplicité des conditions , dont cependant aucune n'a une existence marquée & exclusive ; toutes ces choses sont favorables à des personnes qui veulent ensevelir leur dignité ou leur malheur. Mélicourt & sa femme vivaient ignorés : ils savaient se suffire à eux mêmes ; l'amour remplissait leurs cœurs. Et y a-t-il d'autres besoins , d'autres passions , une autre existence pour deux êtres qu'un penchant réciproque associe ? Henriette ne voyait sur la terre que Mélicourt , & Mélicourt aimait tous les jours davantage Henriette. Il naquit un fruit de cette tendresse si touchante. Henriette devenue mere , fut encore plus attachée à son

mari; elle allaita son enfant, il croissait dans leur sein. Combien de fois cette femme sensible redisait à son époux : mon cher Mélicourt, je croyais avoir connu l'ivresse la plus vive, la plus pure de l'amour : je suis mère; tu m'es mille fois plus cher encore, un sourire de cet enfant fait évanouir tous mes chagrins; quand je le tiens dans mes bras, c'est ton cœur même que je presse contre mon cœur; & qui est-ce qui existe dans l'univers hors nous, & cette innocente créature? Nous nous aimons, nous renaissions en elle; elle recueillera nos derniers soupirs; non, Mélicourt, nous ne sommes point malheureux.

Henriette cependant sentait que quelque chose manquait à sa félicité; elle regrettait le consentement de sa famille, qui lui avait été toujours refusé; mais un regard de son mari ou de son fils dissipait ces idées affligeantes; ce dernier objet fixait tous ses soins; voilà tout ce qui l'occupait; elle suivait déjà les pas de son enfance; elle le voyait grandir, se fortifier, réaliser toutes les espérances flatteuses dont elle s'enivrait; il ne devait point avoir d'autre instituteur, d'autre confident, d'autre ami qu'elle. Son mari quelquefois voulait l'arracher un instant aux veilles, aux fatigues de l'amour maternel : Vous ne savez donc pas aimer, lui disait

Henriette ! allez, mon ami, on a toujours du courage quand on voit la tendresse au bout de ses peines. Ne suis-je pas récompensée ? un baiser de mon fils me donne bien de la force.

La bonté de cette tendre mère se ressentait pourtant des soins excessifs qui l'attachaient à son fils. Le ciel s'offense-t'il que nous saisissons dans le monde une ombre de bonheur ? ou veut il nous avertir par les coups dont il nous frappe, que nous ne devons nous remplir que de la grande idée de l'immortalité ? Que d'alarmes éprouve Henriette ! elle voit une langueur inattendue flétrir les jours naissans de son fils ; elle l'entend se plaindre ; ses regards, son ame entière ne sortaient point de dessus cet enfant chéri ; en vain son mari la conjurait au nom de sa tendresse, de prendre un peu de repos : Me reposer, disait-elle, quand mon fils souffre ! eh ! le pourrais-je ? N'est-ce pas la plus chère partie de nous-mêmes, qui est attaquée. . . qui peut-être va mourir ? . . . ô ciel ! je perdrais mon fils ! ah, Mélicourt ! il faudra m'ensevelir avec lui. Et tu ne m'aimes donc pas, interrompit son mari ? --- Est-ce à toi de douter de mon cœur ? n'est-ce pas Mélicourt que j'adore dans son enfant ?

Les inquiétudes, la douleur de Henriette augmentèrent

augmenterent avec la maladie de son fils ; elle n'écoutait plus son mari : mon Dieu, s'écriait-elle, voudriez-vous affliger à ce point une malheureuse mere ? vous savez que je n'ai point d'autre félicité sur la terre, & vous me l'enleveriez ! Mélicourt n'était pas moins troublé que son épouse ; la fermeté qu'il était obligé de montrer, ajoutait à l'horreur de sa situation. Il y a une sorte de douceur attachée au libre épanchement des peines ; les larmes qu'on est forcé de dévorer, sont sans contredit celles qui coûtent davantage à la sensibilité.

La maladie du jeune Mélicourt devenait toujours plus dangereuse ; enfin les médecins annoncent au pere qu'il n'y a plus d'espérance. Quel coup pour cet infortuné ! il voudrait dérober le spectacle d'un fils expirant, aux yeux de la plus tendre des meres, & de la femme peut-être la plus adorée ; il s'arme d'un courage surnaturel ; il va arracher Henriette d'auprès de son enfant ; insensible en apparence à ses pleurs ; à ses cris, tandis que lui-même a le cœur déchiré de mille traits, il la traîne en quelque sorte, échevelée & agitée du plus violent désespoir, dans un appartement, où il l'enferme malgré ses prières & son état affreux ; elle y tombe évanouie. Mélicourt revole à son fils : il revient une demi-heure

après. Quelle situation ! Henriette s'élève avec précipitation du sein de l'anéantissement --- Eh bien !... ce cher enfant ! Mélicourt accablé ne lui répond qu'en faisant un signe qui lui indique qu'elle doit tourner toutes ses vues vers le ciel. Sa femme aussitôt court se jeter aux pieds d'un crucifix : -- je vous entends. Mon Dieu, vous êtes mon unique consolation.

Depuis ce moment cette femme n'est plus la même, aucune plainte ne lui échappe en présence de son mari ; quelquefois cependant ils se regardoient dans un sombre silence, & tomboient dans les bras l'un de l'autre en versant un torrent de larmes. La tendresse de Mélicourt semblait avoir augmenté ; il tentait tous les moyens pour arracher Henriette à la douleur sourde qui la consumait ; il s'apercevait qu'elle ne jouissait que d'une tranquillité feinte ; souvent il la surprenait les yeux chargés de pleurs, qu'elle s'efforçait de repousser. On n'en impose point à l'amour : & qui a les yeux plus clairvoyants ? Mélicourt pénétré de l'état de son épouse, conte son chagrin à la femme de chambre de Henriette : Adelaïde, lui dit-il, je vous ordonne de m'apprendre la vérité. Ma femme est inconsolable & le tems ne fait qu'augmenter sa tristesse, qui la conduira au tombeau ; je vois qu'elle me

cache les progrès du mal ; elle dévore ses larmes. Que vous dit-elle ? que fait-elle , quand je la laisse avec vous ? Monsieur , répond cette fille avec ingénuité , vous ne me trahirez pas : Madame défend que vous le sachiez. A peine êtes-vous sorti de l'appartement , qu'elle ouvre une armoire , en tire une cassette , & m'éloigne ensuite pour rester seule ; tout ce que j'ai pu observer , c'est qu'en rentrant , je la trouve éplorée , & plongée dans un sombre accablement ; au reste , il ne tient qu'à vous de vous en instruire par vos propres yeux ; feignez un jour de quitter Madame , vous reviendrez vous cacher dans le cabinet , & vous jugerez vous-même du sujet qui entretient sa douleur.

Mélicourt suivit ce conseil ; il s'enferme dans le cabinet , & a le tems d'examiner tous les détails du spectacle qui le frappe : il voit Henriette courir à l'armoire , prendre avec vivacité la cassette , faire retirer sa femme de chambre ; seule enfin , elle se hâte d'ouvrir cette cassette , & en retire avec la même promptitude , tout ce qui forme l'habillement d'un enfant , elle le dispose de façon qu'elle en fait une espece de figure comme celle que les peintres emploient dans leurs ateliers ; elle laisse tomber des larmes sur chaque partie de ce trophée de

douleur , elle le couvre de baisers. Elle s'écrie seulement : mon fils , mon cher fils ! Mélicourt s'élance du cabinet : -- Henriette , que faites-vous ? voilà donc comme vous - cherchez à irriter vos peines ! vous voulez me priver d'une femme que j'adore : Henriette dans les bras de son mari ne peut que verser des pleurs ; il veut lui ôter cette cassette ; elle pousse des cris , se précipite à ses pieds , le conjure de lui laisser ce monument de son chagrin : -- il me rappelle mon fils , c'est un fantôme qu'embrasse ma tendresse ; laissez-moi ce faible soulagement. Eh bien , interrompt Mélicourt , vous serez satisfaite , mais vous allez voir mourir sous vos yeux l'époux le plus tendre , si cette fatale cassette reste plus long-tems entre vos mains.

Enfin , après bien des combats , des prières , des sanglots redoublés , il est décidé que Henriette continuera de posséder la cassette , aux conditions qu'elle ne l'ouvrira plus , elle donne sa parole : je la tiendrai , dit-elle d'un ton ferme , & en embrassant son époux , duisé-je en expirer. Vous savez que je suis Anglaise ; c'est vous assurer que je remplirai ma promesse. Elle l'observa en effet religieusement : quelquefois un mouvement involontaire portait sa main à la serrure de la cassette , elle s'arrêtait tout-à-

coup , laissait tomber la clef , & se contentait de tenir ses regards attachés sur ce triste objet. Son exactitude à céder aux volontés de Mélicourt , ne lui rendit point le calme si nécessaire à la santé ; elle traîna une vie languissante , ayant toujours l'image de son fils dans le cœur ; elle n'eut d'autre consolation que de revoir ses parents avant que de mourir. Mélicourt ne la quitta point , elle explora dans son sein , en parlant encore de son enfant. Après sa mort on trouva dans sa poche un brasselet composé des cheveux de son fils. Il y avait lieu de croire que ce brasselet avoit succédé à la cassette ; il étoit trempé de ses larmes. Mélicourt suivit bientôt Henriette au tombeau , & l'Angleterre se réunit avec la France pour donner des pleurs à la déplorable destinée des deux époux.

I I.

Mademoiselle de Berval étoit fille unique du Comte de ce nom ; riche héritière , & alliée aux anciens Ducs d'Aquitaine , elle pouvoit aspirer au mariage le plus éclatant ; sa naissance avoit causé la mort à sa mère ; le Comte l'aimoit avec toute la tendresse d'un pere qui se voit revivre dans une fille douée de toutes les qualités de l'ame & de toutes les graces de l'extérieur ; il avoit déjà

refusé pour elle plusieurs seigneurs des cours de France & d'Angleterre. La sensibilité prévient souvent l'ordre des parents. Mademoiselle de Berval avait senti son cœur avant que son pere se fût expliqué. L'objet de cette tendresse illégitime & trop malheureuse , était un jeune écuyer , nomme Rémond , qui avait tout reçu de la nature , excepté l'éclat du rang & de la richesse. Mademoiselle de Berval n'avait vu en lui que l'homme aimable , & avait oublié en sa faveur ce qu'elle devait aux préjugés de la condition , & à l'autorité d'un pere. Les deux amans avaient même osé porter plus loin l'indiscrétion de leur intrigue ; ils s'étaient liés par un mariage caché. Eléonore fille de qualité , attachée par l'amitié à Mademoiselle de Berval , était la confidente de cet amour qui cherchait les ombres du mystère. Le Comte , quoiqu'il connût tout l'ascendant du sentiment paternel , joignait à la fierté de l'ame un caractère inflexible , & beaucoup de fermeté dans ses entreprises & dans leur exécution : il se faisait craindre de ses vassaux , & sa fille même ne l'abordait qu'en tremblant ; cependant , où ne nous emporte point l'égarément des passions ? Elle s'était rendue coupable d'une faute , qui , si elle venait à se découvrir , pouvait causer la perte de son mari , & la sienne propre. Un

fils était né de cette union formée sous les plus funestes auspices. On avoit su tromper les yeux vigilants du pere ; une pauvre femme qui travaillait dans les cours du chateau, s'étoit chargée du soin de cet enfant qu'elle élevait avec le sien. Mademoiselle de Berval eût pu le remettre en des mains moins grossières, mais elle n'eût pas goûté la satisfaction de voir tous les jours son fils, de l'embrasser quelque fois à la dérobée : & il n'y a qu'un cœur maternel qui puisse connaître toute la douceur de ces plaisirs, & se pénétrer de l'horreur de leur privation. Le Comte a des soupçons, il exige que sa fille paraisse en sa présence. --- Je ne fais si je dois ajouter foi à certain bruit indigne de nous deux. Votre cœur se ferait-il laissé surprendre ? .. Rémond ... Rémond, mon pere, interrompt avec vivacité Mademoiselle de Berval, n'a rien fait qui puisse vous offenser, & je ne conçois pas pourquoi on l'accuse ainsi que moi ... -- Tremblez, reprend le pere, sans laisser à sa fille la liberté de poursuivre. Si jamais ... je frémis de m'arrêter à cette idée ... le téméraire paierait son audace de mille morts, & vous-même ... songez que je ferai terrible dans le châtiment. Mademoiselle de Berval tombe évanouie ; à peine a-t-elle repris connoissance, qu'elle épie le

moment de parler à Rémond. -- Cher époux, nous sommes perdus. Mon pere nous soupçonne. O Dieu ! s'il allait découvrir notre union ! mon enfant !... mon mari !... quelles images ! que j'éprouve qu'il y a de coups au dessus de la mort ! Rémond l'engage à éloigner leur fils ; il lui représente que l'intérêt que cet enfant inspire, tôt ou tard éclairera le Comte sur leur mariage. Mademoiselle de Berval consent à tout ; on est prêt d'écarter cet enfant ; elle court après la femme chargée de ce dépôt, & la force à revenir sur ses pas ; elle ne peut enfin se résoudre à cette séparation. Du moins je le vois, dit-elle à Rémond, si je ne puis lui parler, l'embrasser autant que mon cœur le désirerait ! je te donne ma parole, cher époux, qu'il ne m'échappera aucun geste, aucun regard qui puisse me trahir & montrer que je suis mere. Hélas ! sans doute, je la suis. J'en ai toute la tendresse, toutes les alarmes ; mais, encore une fois, je saurai me vaincre, étouffer ces transports qui me déchirent ; je te promets de me contenter du plaisir d'y penser, de me dire : il est dans ce château, il respire près de moi ; quand il n'y aurait qu'un seul jour dans le mois, dans l'année, où il me ferait permis de fixer sur lui un regard, je serais satisfaite ; je vivrais pour jouir de ce moment ; j'atta-

cherais tout mon bonheur à cette espérance. Rémond, ne t'oppose pas à ce faible dédommagement de mes peines.

Rémond céda aux desirs d'une épouse qu'il adorait. Le Comte se promenait un jour, entouré de ses principaux vassaux ; sa fille & Rémond l'accompagnaient ; ils traversaient une terrasse au bas de laquelle coulait un vaste canal ; sur les bords était la femme dépositaire du secret de Mademoiselle de Berval, elle tenait dans ses bras cet enfant chéri, dont la mere suivait de loin tous les mouvements, quoiqu'elle eût promis de ne pas même le regarder ; le Comte ordonne qu'on lui amene cette innocente créature ; sa fille & Rémond sont troublés. Monsieur de Berval interroge cette femme qui passait pour être la mere de ce malheureux enfant ; elle répond avec assez d'assurance à toutes les demandes ; aussi-tôt il appelle un de ses écuyers, & commande d'un ton menaçant qu'on se saisisse de ce petit infortuné ; c'est en vain que Rémond fait signe à sa femme de se contenir, toute la nature est soulevée en elle. Le Comte ajoute : qu'on jette cet enfant dans le canal ; Mademoiselle de Berval pousse un cri : --- arrêtez. Comment ! interrompt son pere, ma fille s'oppose à mes volontés. Il se tourne du côté de l'écuyer : -- faites votre devoir,

obéissez. Ce lâche ministre des volontés de son maître leve le bras , prêt à précipiter l'enfant dans les eaux ; Mademoiselle de Berval s'élance sur lui en s'écriant : arrêtez . . . c'est mon fils ! & elle cherchait à saisir son enfant. C'est pour cela , dit le Comte transporté de fureur , qu'il faut anéantir ce monument de ma vengeance : l'écuyer abaisse son bras , & au même instant le Comte criait qu'on donnât la mort à Rémond. L'enfant tombe dans le canal , Mademoiselle de Berval court & s'y jette avec lui. Rémond s'est échappé des mains de ses satellites , & volant à son épouse , se précipite sur elle. Le Comte frappé de ce sentiment de pitié qui maîtrise les cœurs les plus inhumains , dépouille sa colère , n'est plus rempli que de la perte prochaine de sa fille ; il ordonne qu'on porte un prompt secours à ces trois malheureux , lui même leur tend les bras du rivage ; le premier objet qu'aperçoit Mademoiselle de Berval qui tenait son fils suspendu à son cou , & qu'on avait retirée de l'eau , est son pere accourant vers elle en pleurant. Elle se prosterne à ses pieds , il la relève , l'embrasse ainsi que Rémond qu'on avait sauvé , pour ainsi dire , malgré lui-même. Tout vous est pardonné , leur dit Monsieur de Berval , vous êtes mes enfants , & ma fille m'a fait éprouver tout

le pouvoir de la nature ; je donne mon
aveu à votre mariage ; & cette charmante
créature, poursuit-il en pressant leur fils
contre son cœur , ne quittera plus mon sein,

I I I.

La religion même , quelque puissante
qu'elle soit , a peine à combattre la nature.
Le sacrifice du cœur n'est jamais entier ; il
conserve toujours de ces sentimens que les
prétendus sages appellent faiblesse , & qui
sont peut-être le plus beau partage de l'hu-
manité. Si tous les hommes étaient égale-
ment sensibles , le vice & le malheur dis-
paraîtraient de la terre.

Amélie était au nombre de ces beautés
complaisantes , qui se dépravent par cet avi-
lissement qui suit l'avarice ou la vanité ;
l'exemple , plus encore que le penchant , l'a-
vait égarée ; elle était devenue la victime
des desirs corrompus & impatients d'un
grand seigneur , avant que son cœur eût
eu le tems de s'interroger ; ce qui est la
récompense d'une union légitime , fut le
sceau d'un commerce criminel. Amélie
donna le jour à une fille qu'on ôta aussitôt
de ses yeux. Il n'appartient qu'à la
vertu de goûter les plaisirs maternels ; ce
n'est pas au vice à jouir de la satisfaction
d'embrasser une innocente créature , de la

voir s'élever dans son sein, de présider à son éducation. Nous revivons dans nos enfans, & le célibat est une espece de mort, qui doit être la punition du libertinage & de la débauche. Amélie cependant au milieu du tourbillon où elle s'était jettée, ne pouvait oublier qu'elle avait été mere, elle demanda plusieurs fois des nouvelles de sa fille; on lui annonça qu'une maladie épidémique venait de l'enlever au monde. Sa mere lui donna des larmes, & son image ne sortit point de son cœur.

Quelques années suffirent à l'infortunée Amélie, pour connaître le mensonge de ce que la société appelle des plaisirs; son ame la pressait & lui demandait des jouissances plus pures & peut-être plus vives. Ce besoin du contentement véritable, la tourna vers un objet devant lequel tous les autres s'évanouissent; son cœur détaché des illusions, & des goûts changeants ou bornés, s'ouvrit aux douceurs de la piété. Amélie bien convaincue que tout est faux hors la religion, conçut le dessein de rompre avec ce monde, qui ne laisse dans les sens que la lassitude de l'ennui & de l'uniformité. Un ministre respectable des autels acheva de perfectionner ce qu'un heureux remords avait commencé. Il cultiva les dispositions vertueuses où se trouvait Amélie, & de là

vertu il fut aisément l'amener à la religion, toutes deux sont faites pour se rapprocher & se réunir. Amélie enfin prit le parti de se consacrer entièrement à Dieu, dans l'intention d'expier ses erreurs & ses premières démarches. Elle embrassa l'état religieux, & fit choix d'un ordre où il est défendu, sous les peines les plus rigoureuses, de parler aux pensionnaires & même à ses compagnes : Amélie se soumit sans regret à cette règle austère, elle avait perdu sa fille, elle gémissait de ses fautes, & n'eût voulu en avoir aucun témoin. La retraite & le silence étaient donc des sacrifices qui lui coûtaient peu d'efforts. Elle servait de modèle à la communauté. Une infinité de tems s'était écoulé depuis sa profession. Une jeune pensionnaire passait souvent sous ses fenêtres, & tournait toujours les yeux de son côté ; Amélie qui s'en était aperçue, comme emportée par un mouvement involontaire, regardait l'inconnue, & éprouvait le même intérêt qu'elle semblait inspirer. Il y avait des momens où elle se reprochait cette espèce de curiosité, qui paraissait être un retour vers le monde : quoi ! s'écriait Amélie, reste-t-il encore dans mon cœur de ces affections terrestres que je dois surmonter ? & ne faut-il pas que je sois toute entière à Dieu ? puis-je lui ravir

sans infidélité une seule de mes pensées? Qu'il remplisse mon ame, & que tout s'efface & se perde à mes regards.

Vains projets! Amélie, chaque fois que la pensionnaire s'offrait à sa vue, ne cessait de l'examiner, & la jeune personne était à son tour rappelée par le même charme sous la fenetre de la cellule d'Amélie. Une lettre tombe dans les mains de la religieuse. On l'instruisait d'une particularité qui devait l'intéresser autant que la surprendre; c'est qu'on l'avait trompée en lui rapportant que sa fille était morte; elle vivait, & elle habitait le même couvent où s'était retirée Amélie. Quelle nouvelle pour une ame où la sensibilité n'était qu'assoupie! ce sentiment se réveille avec toute sa force: — Ma fille voit le jour! elle respire dans ces lieux! Oh, si c'était cette jeune personne si intéressante, qui m'attache, qui m'enlève à moi-même par un attrait que je ne puis comprendre!

Le cœur d'Amélie éprouvait une agitation inexprimable; elle s'avouait avec douleur qu'elle tenait encore à la terre par des nœuds qu'il lui était impossible de rompre. Elle reçoit un second billet qui renfermait ces mots: “ Oui, votre fille est élevée dans le séjour où vous êtes, & c'est cette même pensionnaire que vous paraissez regarder

„ quelquefois avec tant d'attendrissement ;
„ au reste, elle ignore qu'elle est si près
„ de vous. On ne vous engage point à vous
„ faire connaître, ni à violer votre règle
„ en lui parlant. On a voulu seulement
„ vous procurer quelque plaisir dans votre
„ retraite ; vous saurez que votre fille est
„ vivante ; elle fera encore quelque tems
„ sous vos yeux, & la première fois qu'elle
„ sortira du couvent, ce sera pour n'y plus
„ rentrer. „ C'en est fait, Amélie n'est point
retenue par les vœux qui la condamnent à
se taire ; elle trouve moyen de se lier avec
une sœur converse ; la pensionnaire est
l'objet d'une longue conversation ; la sœur
fait un éloge touchant de la jeune personne,
se récrie sur sa beauté, sa douceur, sur les
vertus les plus aimables réunies à des ta-
lens flatteurs & même essentiels. Amélie
est continuellement sur le point de déclarer
qu'elle est sa fille ; la religion pourtant la
domine : elle se contente de recommander
à la sœur de l'avertir lorsque la pensionnaire
sortirait ; elle ajoute avec vivacité : elle nous
quittera pour toujours ! nous ne la verrons
plus ! Enfin le moment est arrivé. Amélie
apprend que la jeune pensionnaire aban-
donne le couvent, avant que le jour soit
expiré.

Quels orages dans l'ame de l'infortunée

religieuse ! manquera-t-elle à son vœu , peut-être le plus sacré ? rompra-t-elle le silence ? à quel scandale , à quels chatiments va-t-elle s'exposer ? & que lui importe d'entretenir sa fille , quand elle ne jouira plus de sa présence , quand elle sera forcée de rougir , en lui découvrant qu'elle est sa mere ! Ah ! plutôt , mourons avec ce secret qui fait ma honte. Une femme deshonorée peut-elle desirer de voir son enfant ? qu'elle ignore qui je suis , que je m'ensevelisse dans un asyle , au centre de la terre. Que ma fille me laisse expier ici , sans qu'elle soit informée d'une vérité qui m'humilierait. Eh ! je perdrais , sans doute , cet intérêt que je me flatte d'avoir fait naître ! Est-ce à des meres comme moi à réclamer leurs droits ? je n'en ai aucun. Jettons-nous dans les bras de Dieu , il doit nous tenir lieu de tout.

Amélie croyait s'être armée d'un courage que rien ne pouvait vaincre. Le jour arrive où la pensionnaire va quitter le couvent. Amélie ne se connaissant plus , malgré son devoir & la loi qui lui est imposée , court à la jeune personne qui vient à elle , les bras ouverts : --- Mademoiselle... Mademoiselle , vous allez donc nous être enlevée ? La pensionnaire surprise d'abord de l'entendre ; cédant au plaisir de la voir & de l'entretenir , lui répond qu'on la rappelle ,

pelle, qu'elle s'éloigne à regret cependant de cet asyle sacré ; c'est vous, Madame, continue-t-elle, qui me le fessiez aimer ; je ne fais quelle espece de charme me prévient en votre faveur ; mes yeux ne pouvaient se détacher de votre fenêtre, j'y cherchais toujours votre vue. . . . Amélie transportée s'écrie : Ah ! ma fille ! Au même moment plusieurs religieuses l'entourent, & s'avancent pour la séparer de la pensionnaire & lui faire des reproches : Amélie répète hors d'elle même : c'est ma fille ! c'est ma fille ! La jeune personne avait volé dans ses bras & fondait en larmes ; on les arrache, pour ainsi dire, malgré elles, l'une à l'autre ; Amélie est enfermée dans une chambre obscure ; on lui représente l'énormité de sa faute, d'avoir rompu ce silence, le premier de ses vœux. Amélie répond en gémissant : oui, je fais que j'ai manqué à tout, que je suis la plus coupable des femmes ; mais vous ignorez l'empire de la nature, elle m'a sollicitée en quelque sorte, à rechercher . . . j'ai su que cette pensionnaire était ma fille ; je ne m'en occuperai plus, je renonce pour jamais à cette idée, mon ame ne s'attachera qu'à Dieu seul.. dites-moi seulement, quel est son sort ? elle va donc quitter le couvent pour toujours ?

On fit un nouveau crime à la malheureuse Amélie, de ce retour à un sentiment qu'il n'est guere possible de vaincre ; elle arma contre elle la fureur d'une dévotion mal-entendue, & cette infortunée, déchirée entre l'amour de ses devoirs & le souvenir de son enfant, ne tarda pas à succomber sous tant de maux ; elle expira consumée de langueur, & ne put s'empêcher, en rendant les derniers sours, & après avoir reçu les secours de la religion, de parler encore de cette fille qui lui était si chère.



IV. STANCES à un premier Ministre, sur les espérances qu'il avait données à l'auteur depuis très-long-tems.

*Espérer, pour moi n'est plus rien :
 [Espérer n'est plus de mon âge ;
 Le présent est mon seul partage,
 Et l'avenir n'est plus mon bien.]*



*Abandonnons à la jeunesse
 Ces transports, ces lointains objets ;
 Au bonheur de jouir sans cesse,
 Elle ajoute par ses projets.*



*Ses vœux aujourd'hui satisfaits,
Quelques jours peuvent l'être encore
A ses yeux charmés chaque aurore
Fait briller de nouveaux bienfaits.*



*Hélas ! de ces douces chimères
La raison m'a trop su guérir ;
Aux erreurs même les plus chères,
Mon cœur flétri n'ose s'ouvrir.* „



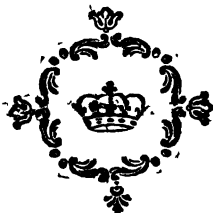
*Je borne mes tristes pensées
A de tristes réalités :
Les illusions sont passées ;
J'en suis réduit aux vérités.*



*Vers mon tombeau le tems me chasse ;
Sa faux est prête à me frapper ;
Près de moi tout change ou s'efface,
La nature va m'échapper.*



*Sur l'ombre qui fuit & s'envole,
Puis-je compter dorénavant ?
Vous me tiendrez, dit-on, parole ;
Mais sera-ce de mon vivant ?*





QUATRIEME PARTIE.

LE
NOUVELLISTE SUISSE,
ou
ANNALES POLITIQUES
DE L'EUROPE.

T U R Q U I E.

Constantinople. Comme on est actuellement tranquille sur le fort des Dardanelles, que l'on croit avoir mis dans le meilleur état de défense, la Porte tourne toutes ses vues sur la mer noire; une partie de la flotte qu'elle y destine a mis à la voile, le reste suivra au premier vent favorable; les vaisseaux qui la composent, ont à bord un grand nombre de troupes de débarquement, & il en arrive de nouvelles d'Asie, auxquelles on fera prendre la même route. Plusieurs bâtimens, chargés de bled, de

riz & de café, font entrés dans nos ports ; d'autres , pour ne pas risquer de tomber entre les mains des ennemis , font décharger leurs cargaisons à une certaine distance, d'où on les conduit ici par terre.

Ali-Bey , informé des forces que l'on rassembloit contre son armée de Syrie , a ordonné de nouvelles levées , & imposé de fortes contributions sur les chrétiens d'Égypte , principalement sur les corps des négocians du Caire.

R U S S I E.

Petersbourg. Une nouvelle expédition, faite par le général-major Potemkin au-delà du Danube, n'a pas eu moins de succès que celles dont on a parlé. Cet officier attaqua subitement la ville de Cimbria , & les Turcs qui en formaient la garnison , l'ayant abandonnée sans faire aucune résistance , il fit mettre le feu à quelques magasins remplis de vivres , & retourna à son poste , emmenant avec lui plusieurs bateaux dont il s'était emparé.

D'un autre côté , le général Weisman , continuant à se distinguer , a attaqué avec 2400 hommes, un corps de 7000 Turcs qui occupaient les retranchemens de la ville de Tulcza, les y a forcés, & leur a pris

22 canons avec 12 mortiers. Les Turcs, ayant reçu un nouveau secours du grand-vifir, tenterent de réparer cette perte, mais ils furent repouffés par-deux fois.

Suivant les derniers avis de la grande armée Ruffe, le général comte de Romanzow a transporté fon quartier de Jaffy à Falczin, fur les bords du Pruth, aifez près du Danube, & les hôpitaux ont été établis à Choczim.

S U E D E.

Stockholm. L'ordre équeftre a été pour maréchal de la Diete, le baron de Leyon-tmfwnd. L'orateur du clergé eft André Forfénius, évêque de Scarra; celui de la bourgeoifie, le Sr. Sébaldt, & celui des payfans, *Joseph Hanson*. Le maréchal de la Diete, accompagné des orateurs de tous les ordres & d'une nombreufe députation, a eu l'honneur de complimenter le roi & la famille royale au nom des Etats. La premiere féance de la Diete fe tint le 25 Juin avec les cérémonies accoutumées. Le docteur Eucköman prononça devant le roi & les états, dans la cathédrale, un fermon de circonstance. Enfuite le roi, revêtu des marques royales, fe rendit dans la falle de la Diete, & s'y plaça fur fon trône. Sa M.

fut haranguée par le maréchal de la Diète & les orateurs des trois autres ordres, & répondit Elle-même par un discours très-pathétique. Le 26, l'ordre de la noblesse procéda à l'élection de ceux qu'on nomme *Banß-Manner*, ou hommes de banque, de même qu'au choix des électeurs qui feront partie du comité secret, & dont les décisions fixeront le système qui prédominera dans cette Diète.

Le roi a réformé divers articles de l'étiquette de la cour, & du faste qui accompagnoit ses prédécesseurs. Sa M. a donné diverses preuves d'une affabilité qui ne peut que le rendre infiniment cher à ses sujets.

On donne pour certain que la France a résolu d'acquitter à la Suede, en différens termes, les arrérages dus à cette couronne par le dernier traité d'alliance & de subside, sans exiger de nouveaux engagemens pour l'avenir.

D A N E M A R C K.

Copenhague. On a annoncé précédemment que S. M. Danoise avait défendu dans tous ses états de punir de mort les voleurs, même les plus coupables. L'édit publié à ce sujet, porte trop l'empreinte de la sagesse & de l'humanité de ce monarque, pour que

nous ne le mettions pas en entier sous les yeux de nos lecteurs.

CHRISTIAN VII. par la grace de Dieu, roi de *Danemarck*, &c. " Comme notre intention est, que nos ordonnances criminelles, faites pour le maintien de la sûreté publique soient observées, & que les peines qui y sont statuéés respectivement contre chaque délit, sortent leur plein & entier effet; & que quiconque se fera rendu coupable de quelque crime, n'ait aucun lieu de se flatter de la rémission ou de la commutation de son supplice, de même nous voulons qu'on observe une proportion juste & équitable entre la rigueur de la peine & l'énormité du forfait. Mais comme cette proportion n'exige pas que celui qui a commis un vol, soit grave, soit accompagné de circonstances atténuantes, ou qu'enfin il l'ait commis itérativement, subisse la peine de mort: Nous avons jugé a propos d'ordonner, comme nous ordonnons par ces présentes, que dans notre duché de *Sleswick*, celui de *Holstein*, autant qu'il nous appartient, la seigneurie de *Pinneberg*, ville d'*Altona*, comté de *Rantzau*, & ceux d'*Oldembourg* & de *Delmenhorst*, dans les cas où ceux qui sont convaincus d'avoir commis un ou plusieurs vols, ont été

„ jusques ici , en vertu de l'ordonnance
 „ criminelle, déclarés avoir forfait leur vie,
 „ il ne soit dorénavant plus infligé de sup-
 „ plice capital ; mais qu'au contraire ce
 „ supplice soit entièrement aboli pour ces
 „ cas , & que ceux qui se seront rendus
 „ coupables de vol , soient condamnés aux
 „ travaux des fortifications , ou à être con-
 „ finés dans une maison de correction , leur
 „ vie durant , & cela , selon les circonstan-
 „ ces & la griéveté de leur crime , en su-
 „ bissant la peine du fouet & de la mar-
 „ que, ou du fouet seulement, ou sans subir
 „ ce châtiment. Voulons de même , d'un
 „ autre côté , que toute sentence de ce
 „ genre , soit qu'elle ait été prononcée par
 „ le juge supérieur lui-même , ou par lui
 „ confirmée à la requisition du juge infé-
 „ rieur , soit immédiatement exécutée , sans
 „ qu'il soit besoin d'attendre pour ce , no-
 „ tre résolution préalable. En foi de quoi,
 „ &c. Donné dans notre résidence de
 „ CHRISTIANSBOURG , à COPENHAGUE, le
 „ 26 Avril 1771. „

Signé ,

CHRISTIAN.

Une autre ordonnance dictée par les mê-
 mes principes , & datée du 13 Juin , exempte
 de la peine de la prison les peres & les

meres des enfans illégitimes , & statue que , par rapport aux baptêmes & aux droits ecclésiastiques , il ne sera fait aucune distinction entre ces enfans-là & ceux qui sont procréés en légitime mariage ; défendant d'envisager cette tache de naissance comme un deshonneur , ni d'en faire des reproches aux peres & aux meres.

P O L O G N E.

Varsovie. On a reçu une déclaration de l'Impératrice de Russie qui exprime ses intentions pacifiques envers la Pologne , & son desir de faire renaître l'union & la confiance entre les divers partis qui la déchirent. S. M. I. témoigne son regret du faux jour sous lequel la part qu'elle a prise aux affaires de la République , a été représentée , assurant qu'Elle a donné ordre à son ambassadeur , le Baron de Saldern , de tranquilliser les Polonais sur la conservation de leurs droits , invitant les bien intentionnés à s'entendre avec lui pour parvenir à un but si salutaire , & ceux qui , sur des terreurs imaginaires , ont pris les armes , à rester tranquilles , & à s'abstenir de toute hostilité , avec promesse qu'ils ne seront point inquiétés ni poursuivis par les troupes Russes , &c. Cette déclaration annoncée depuis

long-tems, & dont la publication sembleroit devoir produire les plus heureux effets, loin de contribuer au rétablissement de la tranquillité publique, paraît avoir augmenté l'aigreur & le mécontentement; & le Baron de Saldern en a fait publier une nouvelle, portant que puisque des gens connus sous le nom de Confédérés, se livraient à toutes sortes d'excès & de brigandages, arrêtaient, pillaient, ou massacraient tous ceux qui avaient le malheur de tomber entre leurs mains, & augmentaient ainsi la misère générale & l'anarchie dans la Pologne, les chefs & commandans des troupes Russes allaient recevoir des ordres de ne plus épargner ces perturbateurs du repos public, & que ceux qu'on arrêterait, seraient conduits en prison, & traités, non comme des prisonniers de guerre, mais selon la rigueur des loix, &c.

Les assemblées de la confédération appelée patriotique, se font tenues fréquemment chez le Prince Primat, en présence de l'ambassadeur de Russie. Il y a été question principalement de savoir sur quel pied on traitera avec les dissidens, & comment les Cours de Petersbourg, de Vienne & de Berlin entendent conserver à la Pologne ses droits, sa liberté & son indépendance. Mais le plan proposé par la Russie n'ayant pas été

trouvé acceptable, ces conférences ont entièrement cessé, le Prince Primat s'est retiré après avoir fait remettre aux ministres étrangers un mémoire contenant ses griefs, & plusieurs chefs de ce parti s'éloignèrent successivement de la Cour. Il n'en est pas de même des confédérés, qui paraissent se fortifier de plus en plus, depuis que le Sieur de Vessel, grand-trésorier de la couronne, s'est déclaré ouvertement pour eux, en se joignant par un acte formel à la confédération générale. Celle-ci a nommé le Maréchal Czerny pour son Ambassadeur à Constantinople, qui s'est mis en route sans délai. Le général de Goltz, accompagné de plusieurs dissidens de distinction, est arrivé en cette capitale, où il a été mandé par l'Ambassadeur de Russie. Il a été attaqué deux fois dans sa route par un parti de confédérés, & ne leur a échappé qu'avec un détachement de troupes Russes qui arriva assez tôt pour le dégager. D'un autre côté, le Lieutenant-colonel Lange, qui étoit parti à la tête d'un détachement de cavalerie & d'infanterie Russe, a publié à son retour, qu'il avait attaqué & défait successivement le Régimentaire Sierafzecoski près de Kalisch, & le Régimentaire Potocki près de Carchow, & que dans l'une & dans l'autre

de ces attaques , les confédérés avaient essuyé une perte considérable.

A L L E M A G N E.

Ratisbonne. La Diète a répondu au mémoire qui lui avoit été présenté au nom de l'Electeur de Baviere , & dont on a parlé , en affirmant , qu'elle ne peut se séparer ni se transporter ailleurs , sans un ordre de S. M. I. Que la disette ne provenoit que de ce qu'on avoit défendu l'exportation des bleds hors de la Baviere, ce qui avoit empêché qu'on y en amenât des provinces voisines , & de ce qu'on avoit mis des impôts excessifs sur cette denrée , comme sur toutes les autres , &c. Il a été composé un autre mémoire pour demander le maintien des privilèges de la Diète , & recourir , pour cela , s'il le fallait , aux exécutions militaires. L'Electeur de Baviere a fait insinuer une protestation à laquelle on n'a point eu d'égard. Tous ces actes ont été envoyés à Vienne , & examinés par le conseil aulique , duquel est émané un rescrit Impérial , par lequel l'archevêque de Salzbourg , comme co-directeur du cercle de Baviere , a commission de lever la défense des forties des grains de l'Electorat ; & au cas que la Cour de

Munich voulût s'opposer à l'exécution de ce décret , cet archevêque est autorisé à employer la force militaire , en faisant entrer ses troupes en Baviere, appuyées , au besoin , par celles du cercle d'Autriche. Ce rescrit a été notifié à la Cour de Baviere & communiqué à la Diete , qui en sollicite la prompte exécution. Cependant on se flatte que cette affaire s'arrangera dans peu , surtout s'il est vrai , comme la Cour de Munich le prétend , que la Baviere ait essuyé une disette réelle de grains , que l'on n'en a défendu l'exportation qu'à l'extrémité , que le magistrat de Ratisbonne a été averti à tems de s'en pourvoir , & que la Cour de Munich lui a permis d'en faire acheter une quantité considérable dans l'Electorat , &c. On a présenté à la Diete la minute des représentations circulaires qui doivent être faites à toutes les Cours de l'Empire , pour en obtenir un demi mois romain , en faveur des habitans de cette ville. Le but principal qu'on se propose , est de fixer un prix inva-riable aux bleds pour la suite , de maniere que celui du pain n'aille jamais au-delà , & que le magistrat soit chargé d'y tenir la main , en tenant une note exacte du profit ou de la perte qu'il pourrait faire selon la différence des prix courants des environs.

Vienne. On a formé un camp de 6000. hommes à Laxembourg ; il est composé de divers détachemens de cavalerie destinés à y apprendre un nouvel exercice , pour pouvoir l'enseigner ensuite à leurs corps respectifs.

Il a été publié dès le mois de Mai dernier , un édit de l'Impératrice Reine , portant défense à tous monasteres , couvents & maisons religieuses de ses états héréditaires , de recevoir aucune somme ou valeur , à quelque titre que ce soit , pour la réception & l'admission à l'état religieux , en levant & prévenant tous les subterfuges qu'on employait auparavant , & même celui d'aumône ; déclarant nulles toutes conventions & stipulations faites dans un tel but ; dénonçant , en cas de contravention , une amende proportionnée , avec confiscation au profit des pauvres , de tout ce qui aura été donné ou légué ; & par rapport aux ordres mendiants , privation de la quête pendant six mois , au cas que leurs syndics ne puissent pas payer l'amende encourue , &c.

Le gouvernement s'occupoit depuis longtemps des moyens de remédier aux abus résultants de la multitude des fêtes. On en avait supprimé plusieurs , en les renvoyant aux dimanches qui les précédoient ou qui les suivoient ; mais le peuple toujours superstitieux ,

perflitieux oppofoit fes préjugés à cette fage réforme. On a donc pris le parti de folliciter cette fuppreffion à la cour de Rome , & le S. Pere , qui n'avait pas vu indifféremment les efforts que l'on fe fait fans le confulter , a accordé & fait expédier une bulle qui doit porter abolition entière de la plus grande partie des fêtes de l'année & des jours de jeûne qui s'obfervaient la veille de chacune , propofant par voie de compensation aux fideles fujets de la maifon d'Autriche , de jeûner les mercredis , vendredis & famedis de l'avent.

La levée des recrues fe fait toujours avec la plus grande activité ; il paffe chaque jour par cette capitale , des transports deftinés pour la Hongrie ; mais l'objet de tant de préparatifs eft encore impénétrable.

I T A L I E.

Venife. Malgré les apparences d'une paix prochaine , les hoftilités continuent toujours dans le levant. Suivant les lettres qu'on en a reçues , les Rufles ont débarqué des troupes dans l'ifle de Tenedos , & font le fiege du château qui défend l'entrée du port , lequel , peu éloigné des Dardanelles , eft propre à favoriser une entreprife fur ces deux châteaux.

La Bassie. Le comte de Marboëuf s'est mis à la tête de l'infanterie qu'il commande , tandis que la cavalerie marche d'un autre côté, non seulement pour déloger les bandits de dessus les hauteurs où ils se sont rassemblés en grand nombre , mais encore pour les détruire entièrement. Il y a eu une action sanglante le 12 juin, dans laquelle les Français ont eu quelque désavantage ; mais ils ont surpris à leur tour les bandits à Fiumorbo, & les ont obligés de se retirer à Galando, après avoir perdu quelques-uns de leurs compagnons qui ont été conduits à San-Fiorenzo. D'autres bandits surpris dans les environs de Niolo, ont été relégués aux îles Blanches. Le nombre des habitants naturels de cette île est diminué au point que , suivant les derniers dénombrements , il ne s'y est trouvé que 7000. hommes soumis à la France, non compris les habitans des villes où il y a garnison. Mais le nombre des familles étrangères augmente à proportion & conséquemment la culture des terres , en sorte que l'on peut se promettre cette année une récolte très-abondante & supérieure à toutes les précédentes.



ESPAGNE.

Madrid. Les établissemens favorables aux

progrès du commerce & des arts dans ce royaume, se multiplient chaque jour. Le roi a accordé à des entrepreneurs de Barcelone, un privilège de 25 ans, pour une diligence & autres voitures publiques, qui, des frontières de la France, traverseront toute l'Espagne par différentes routes, jusqu'à Cadix. Le canal pour la communication intérieure avec la mer par le moyen du Tage, avance considérablement. S. M. a donné de grands privilèges & de nouvelles facilités aux directeurs des manufactures en coton & en laine, & l'on commence à fabriquer ici de fort bons draps. La cour a fait désarmer les vaisseaux de guerre dans nos ports; mais on conserve le même nombre de troupes de terre.

F R A N C E.

Paris. Il paraît successivement un grand nombre d'édits, déclarations, lettres-patentes & arrêts du conseil d'état du roi, concernant la réformation des tribunaux, la suppression de divers offices, & création de nouveaux, & plusieurs matières de finances. Edit portant suppression de la table de marbre de Paris. Arrêt du conseil du roi, qui supprime l'exemption du paiement des droits dans la mouvance de S. M. Un autre

arrêt du même conseil, qui casse & annulle l'arrêt du parlement de Toulouse, du 8 mars dernier. Déclaration du roi, portant le rappel des prêtres qui avoient été décrétés pour avoir refusé d'administrer les sacrements. Enfin, un édit portant création de conservateurs d'hypothèques sur les immeubles réels ou fictifs. Il paraît que la cour a résolu, non seulement de donner une nouvelle forme aux tribunaux, mais encore de les réduire au nombre nécessaire pour rendre la justice. C'est ce qui a donné lieu à la suppression de plusieurs bailliages, présidiaux, sénéchaussées, & autres tribunaux intermédiaires, moyennant le remboursement du prix des offices.

La chambre des comptes continuant à ne pas reconnaître le nouveau parlement & à ne pas vouloir enregistrer divers édits, le comte de la Marche, accompagné du maréchal de Richelieu & de deux conseillers d'état, se rendit à cette cour le 3 juillet, & fit enregistrer tous les édits, du très-express commandement du roi; Mr. de Nicolai premier président, prononça un discours très-pathétique. Mr. Perrot avocat général, parla ensuite avec la plus grande force; mais comme on trouva qu'il s'était permis quelques expressions indiscrettes, il y eut ordre de l'arrêter & de le conduire au

château de Vincennes, où il a été détenu pendant deux jours. Comme la chambre des comptes avait été prévenue de cette séance, elle s'était assemblée pour protester d'avance contre tout ce qui y serait ordonné; & après que le comte de la Marche fut sorti avec tout son cortège, elle resta assemblée, & fit de nouvelles protestations, persistant auprès des premières & de ses précédens arrêtés sur le même sujet.

Les gens du roi ont dénoncé au parlement, toutes les chambres assemblées, un imprimé ayant pour titre, Extrait des registres du parlement de Toulouse, du 4 mars 1771, & il a été dit par arrêt, que cet imprimé serait lacéré & brûlé par l'exécuteur de la haute justice, comme séditieux, attentatoire à l'autorité du roi & fausement attribué audit parlement.

Il paraît un mémoire tendant à prouver par des monumens & actes authentiques, que les pairs ne peuvent être jugés que par leurs pairs & par le roi en personne; d'où l'on infère la nullité de l'arrêt rendu le 2 juillet 1770, contre le duc d'Aiguillon, par le parlement de Paris en l'absence des pairs.

Un imprimé anonyme, intitulé, Observations sur la protestation des princes, 2

été condamné par le parlement de Bordeaux, à être lacéré & brûlé publiquement.

GRANDE BRETAGNE.

Londres. Le 1^{er} juillet, au soir, en présence de L. M. de la famille royale, de la noblesse & des ministres étrangers, on administra le baptême au prince nouveau né, qui fut nommé *Ernest-Auguste*. Il a eu pour parrains le prince Ernest de Mecklenbourg-Stetin en personne, & le prince Maurice de Saxe-Gotha, représenté par le comte d'Hereford, grand chambellan, & pour marraine, la princesse héréditaire de Hesse-Cassel, représentée par la comtesse d'Egremont.

Le même jour on élut pour shérifs de Londres & du comté de Middlesex, les sieurs *Vilkes*, qui eut 2315 voix, & *Bull*, qui en eut 2149. Il y eut le soir de grandes réjouissances parmi la populace. Le 2, on examina la validité des suffrages, & le 3, les shérifs déclarèrent que l'élection était légale. Le Sr. Vilkes prononça à cette occasion un discours très-hardi, qui fut reçu avec de grands applaudissemens. Le discours du Sr. Bull était plus court & plus modéré. Le roi doit avoir déclaré qu'il n'admettrait jamais à son audience, un homme comme le Sr

Vilkes, qui a insulté dans des écrits publics, la princesse de Galles & Lui-même. On ajoute que S. M. remettra aux seigneurs de service, les affaires qui devront être traitées par le Sr. Vilkes.

Le 10. Le lord maire, avec une nombreuse députation, eut l'honneur de présenter à S. M. l'adresse, remontrance & requête de la cité de Londres, qui contient les griefs suivans : *Que les griefs allégués dans les remontrances précédentes restent sans être redressés : Qu'on a place dans le parlement un représentant illegal :*

Que l'on a envoyé en prison un premier magistrat de la cité & un alderman, pour n'avoir pas voulu violer leur serment : Que les suggestions artificieuses du parlement ont porté S. M. à rendre une ordonnance illégale contre deux imprimeurs : Que la conduite de cette assemblée a été de plus illicites, en faisant biffer un acte judiciaire du protocole, tâchant d'ôter, par cette voie, tout moyen de remède, en recourant aux loix du pays : Que ses procédures, pendant la détention des magistrats, ont donné lieu à une loi pour priver la cité de Londres de ses droits au sol de de la Tamise : Que la clause insérée dans l'acte qui prive la cité de Londres de ce droit, est une insulte au lieu d'un remède : Enfin, que cette assemblée a supprimé les droits

de la cité sur certaine juridiction de la Tamise; droits qu'elle a possédés depuis la conquête de Guillaume le conquérant: Que par conséquent la cité sollicite le rétablissement de ses droits, & celui de la tranquillité de cette nation infortunée & agitée, par une prompte dissolution du parlement, & qu'il plaise à S. M. d'éloigner pour toujours de sa présence & de ses conseils, les présens ministres, mauvais & despotiques, &c. &c. S. M. fit une réponse conçue à peu-près en ces termes: Qu'elle avait déjà suffisamment répondu aux deux requêtes qui lui avaient été présentées: Que les nouveaux sujets de plaintes alléguées dans la présente, ne pouvaient l'engager à changer de sentiment, bien moins à condamner la conduite du parlement, qu'elle avait fort approuvée dans son dernier discours émané du trône, & que, n'ayant pas moins une confiance entière en la candeur & l'attachement de cette assemblée, qu'en la droiture & la fidélité de ses ministres, Elle ne pouvait se conformer à leurs prières & desirs, &c.

On a jugé, à la maison de ville, la cause du nommé Carpentus, accusé de violence commise en la personne du Sr. Wheble, imprimeur de *Middlesex-Journal*, qu'il a faisi & enlevé de force, en vertu d'une ordonnance du roi: il fut condamné à une

amende d'un schelling, & à deux mois de prison.

Le nombre des vaisseaux de guerre actuellement en commission & employés dans les quatre parties du monde, est de cent-cinquante environ.

On mande de Dublin, que le parlement d'Irlande, qui était prorogé au 2 de ce mois, est prorogé de nouveau au 8 octobre prochain.

A V I S.

M. de Félice, éditeur de l'Encyclopédie d'Yverdon, annonça dans un *prospectus* publié en 1769, un supplément in-folio à l'Encyclopédie de Paris, qui contiendrait les améliorations & augmentations immenses qu'on trouve dans la sienne; mais ayant appris que les entrepreneurs de l'Encyclopédie de Paris faisaient aussi travailler plusieurs hommes célèbres à un supplément, M. de Félice prit la résolution d'attendre ce supplément pour en donner un plus complet & considérablement amélioré. Les souscripteurs seront amplement dédommagés de ce retard, par le plaisir d'avoir un supplément plus complet qu'ils n'avaient lieu de l'attendre; d'ailleurs, ce retard ne fera

pas long, puisque le supplément qu'on attend va être mis sous presse à Bouillon, dans l'imprimerie de ces mêmes journalistes qui viennent de faire paraître tant d'animosité contre l'Encyclopédie d'Yverdon.

On continue à souscrire chez les principaux libraires de l'Europe, pour ce supplément réimprimé à Yverdon, à raison de L. 24 de France le vol. in-folio, même exécution typographique que celle de Paris. Il suffira même de faire inscrire son nom; on ne paiera l'anticipation du premier volume, qu'à la publication du *prospectus*.

A V I S.

Le 109e. tirage de la loterie Electorale Palatine s'est fait à Manheim le 14 août; les Nros. sortis de la roue de fortune sont les 68, 39, 34, 82 & 89. Le 110e. tirage se fera le 29 août en la maniere accoutumée.





T A B L E.

I. PARTIE. ANNALES littéraires de la Suisse.

- I. **E**NCYCLOPÉDIE, ou Dictionnaire universel raisonné, des connaissances humaines. TOME IV. Yverdon ; 1771. pag. 379
- II. Tableau des révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'empire d'occident jusqu'à nos jours. 396
- III. Principes du Droit naturel, traduits de l'allemand par Mr. J. C. CLAPROTH, professeur en droit à Gottingue. 400
- IV. L'Imitation de JESUS-CHRIST, ou le KEMPIS, approprié à toutes les communions chrétiennes. Nouvelle édition, revue & retouchée. . . . 402

II. PARTIE. NOUVELLES littéraires de l'Europe.

A L L E M A G N E.

I. Histoire de l'Académie Royale des

Sciences & Belles-Lettres de Prusse. 403

CLASSE DE PHILOSOPHIE SPÉCULATIVE.

- I. *Sur la culture de l'entendement*, par
Mr. FORMEY. Ibid.
- II. *Sur deux propriétés des corps qui
semblent incompatibles, l'inertie
& la tendance au changement*, par
Mr. BEGUELIN. 406
- III. *Conciliation des idées de NEWTON
& de LEIBNITZ, sur l'espace &
le vuide*, par Mr. BEGUELIN. 408
- IV. *Considérations psychologiques sur
l'homme moral*, par Mr. SULZER. 409
- V. *Observations sur le livre intitulé,
Système de la Nature; par Mr. DE
CÂSTILHON.* 411

I T A L I E.

- III. *Dizionario storico-geografico, &c.
Dictionnaire historique & géogra-
phique de l'Amérique méridionale,*
par JEAN-DOMINIQUE COLETTI. 413

F R A N C E.

- IV. *Fables & Contes philosophiques,*
par Mr. BARBE. 421

- V. *Poésies pastorales ; suivies de la Voix de la nature , poëme ; des Lettres de Sainville & de Sophie , & d'autres pieces en vers & en prose , par Mr. LÉONARD. 430*
- VI. *Les Jardiniers , comédie en deux actes & en prose ; mêlée d'ariettes , par Mr. DAVESNE. 438*
- VII. *Lettre sur la Dunciade de Mr. PALISSOT , & sur l'Homme dangereux ; comédie du même auteur. 439*

III. PARTIE. Pieces fugitives.

- I. *Nouvelles de la Société Littéraire de Bâle , ou Lettre de Mr. CHR. L. L. étudiant en philosophie , adressée à Mr. MÉQ. . . étudiant en théologie dans l'Université de Tubingue. . 455*
- II. *Observations générales sur la culture des mûriers blancs en Suisse. 460*
- III. *Exemples de l'amour maternel , par Mr. D'ARNAUD. 468*
- IV. *Stances à un premier Ministre , sur les espérances qu'il avait données à l'auteur depuis très-long-tems . . 490*

IV. PARTIE. ANNALES politiques de l'Europe.

Turquie. 493

<i>Russie.</i>	494
<i>Suede.</i>	495
<i>Danemarck.</i>	496
<i>Pologne.</i>	499
<i>Allemagne.</i>	502
<i>Italie.</i>	505
<i>Espagne.</i>	506
<i>France.</i>	507
<i>Grande-Bretagne.</i>	510
<i>Avis.</i>	513
<i>E^t suiv.</i>	

F I N.





